RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple • Un But • Une Foi

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SECNSA)

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME NATIONAL A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET A LA RESILIENCE (PNASAR)

ANNEE 2020

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Fruit d'un processus ayant vu la participation de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR), le Programme National d'Appui à la Sécurité alimentaire et à la Résilience (PNASAR) a été élaboré en parfaite harmonie avec le Plan Sénégal Émergeant (PSE). Il se veut, par ailleurs, en totale conformité avec les engagements pris par le Gouvernement du Sénégal quant aux politiques et stratégies de Sécurité Alimentaire, tant au plan sous régional qu'international (UEMOA, CILSS, CEDEAO, UA), de même que vis-à-vis des Partenaires Techniques et Financiers (Canada, UE, Japon, etc.).

Le PNASAR a pour but de « contribuer à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, notamment les plus vulnérables, ainsi qu'au renforcement de leurs capacités de résilience, d'ici à 2022 ».

Le PNASAR opérationnalise la SNSAR à travers quatre (4) axes stratégiques qui s'articulent autour de cinq (5) sous programmes, lesquels se déclinent en quinze (15) composantes, trente (30) sous composantes et cent quinze (115) actions prioritaires.

Les sous programmes constitutifs du PNASAR sont définis en référence au fondamentaux de la SA, il s'agit de : (i) Amélioration durable de la disponibilité d'aliments diversifiés, sains et nutritifs ; (ii) Renforcement de l'accessibilité physique et économique des populations vulnérables à une alimentation diversifiée saine et nutritive ; (iii) Les Nouveaux Terroirs Résilients, remparts contre l'insécurité alimentaire ; (iv) Renforcement institutionnel et Gouvernance de la sécurité alimentaire et la résilience et (v) Amélioration du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires.

Le SECNSA est charge d'assurer le suivi évaluation de la mise en œuvre dudit programme qui a été entamé depuis 2018, avec l'ensemble des parties prenantes. Sur ce, un bilan d'exécution des activités est effectué à la fin de chaque année d'opérationnalisation permettant de faire une analyse des performances de chaque acteur, apprécier sa contribution au renforcement de la SA. De mettre en lumière les goulots d'étranglement et de formuler des préconisations pour l'atteinte des objectifs de SA et de résilience.

Ce présent rapport qui consacre l'exercice bilan des activités pour l'année 2020, a été réalisé en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes.

LES PRINCIPALES RÉALISATIONS PAR SOUS PROGRAMME en 2020

A- SOUS SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Taux de couverture des besoins céréaliers pour 2020

La production céréalière brute issue de la campagne agricole 2020 s'élève à 3 640 545tonnes, soit une production disponible de 2 692 920 tonnes contre 2.009.649 tonnes pour la campagne2019.

Le riz et le mil, principales céréales consommées par la population, représentent respectivement 37% et 31,45%de la production céréalière de 2020/2021.

Pour cette année, la production est estimée à 3 640 545 tonnes, soit une hausse de 31%par rapport à 2019 et de 47%par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

Considérant la norme FAO de 185 kg de céréales par personne et par an nécessaire pour combler les besoins en **calories,** cette production devrait permettre de couvrir 85% des besoins en céréales de la population nationale. Ce taux de couverture est en hausse d'environ 18%par rapport à celui de 2019 qui était de 67,02%.

Le constat général de la production céréalière fait état d'une évolution quasi positive au cours des 5 dernières années. Pour cette année, la production est estimée à 3 640 545tonnes, soit une hausse de 31%par rapport à 2019 et de 47%par rapport à la moyenne des 5 dernières années. Le riz et le mil, principales céréales consommées par la population, représentent respectivement 37%et 31,45%de la production céréalière de 2020/2021

Les baisses de productions notées en 2019 résultent des baisses de superficies par rapport à la campagne précédente (baisse de 4% par rapport à la campagne 2018/2019 /2 889 022 tonnes). Elles sont également induites par un démarrage tardif sur pratiquement tout le territoire excepté la région de Kédougou entrainant des abandons de semis. De toutes les céréales, seuls le Fonio et le maïs ont enregistré une hausse des productions. Le mil qui est semé généralement plus tôt a connu une baisse causée par une baisse combinée des superficies et des rendements dus aux importantes pertes d'emblavures en début de saison et une baisse de rendement, ce qui a conduit à une baisse de 10% de la production de mil

.

Malgré cette baisse des céréales, le volume de la production dépasse celle de la moyenne des cinq dernières années (2 176 713 tonnes) soit une évolution de 27 %.
Ces résultats s'expliquent par les conditions pluviométriques favorables et un accès plus accru aux facteurs de production dont la résultante s'est traduit par :

- un accroissement des superficies cultivées en céréales de 19% par rapport à la moyenne des 5 dernières années ;
- un accroissement des rendements des cultures par rapport à la moyenne des cinq dernières années par l'utilisation des semences certifiées.

B- SOUS SECTEUR DE L'ÉLEVAGE

La production de viande et d'abats : a atteint en 2020 un volume de 265 382 tonnes portée pour l'essentiel par les sous-filières bovines (27%) et aviculture industrielle (29%). Elle reste tout de même en deçà de la cible, avec un taux de réalisation de 91%, du fait essentiellement aux contreperformances enregistrées par l'aviculture moderne et la sous filière bovine.

S'agissant de la production de viande de volaille Industrielle n'a pu atteindre qu'un volume de 77 677 tonnes alors que 93 489 tonnes était attendu en prévision. La filière avicole a été particulièrement impactée par la crise sanitaire avec d'importantes pertes de production qui ont été enregistrées et la suspension ou l'arrêt définitif des activités d'un nombre non négligeables d'exploitations.

Pour la viande bovine, qui se situe à un volume de 71 552 tonnes, soit 82% de la cible de l'année 2020, les contreperformances sont liées au déficit fourrager enregistré sur la période d'octobre 2019 à mai 2020 et à la fermeture des marchés hebdomadaires qui a eu pour conséquence de réduire les effectifs de bovins commercialisés. Par rapport à 2019, le volume de viande et d'abats est en légère baisse de 1%, soit 2 tonnes.

Production de lait : a atteint en 2020, 256,3 millions de litres provenant à 50% de l'élevage pastoral. La cible de l'année a été atteinte malgré les difficultés subies par la filière laitière liées pour l'essentiel aux mesures restrictives pour endiguer la Covid-19. Cette situation peut être imputable à la révision à la baisse des cibles en 2019 pour

prendre en compte les difficultés alimentaires vécues par le cheptel laitier. Comparée à 2019, la production de lait est en progrès de 6%, soit 15,1 millions de litres.

C- SOUS SECTEUR DES PECHES

- **Principaux indicateurs du secteur de la pêche**

Au Sénégal, les produits de la pêche et de l'aquaculture demeurent, pour des centaines de milliers de personnes, une ressource de première importance, qu'il s'agisse de l'alimentation, de la nutrition, des revenus ou des moyens d'existence. Ils assurent près de 70% des apports en protéines d'origine animale à travers une consommation moyenne de 29kg par habitant, un chiffre qui fait du Sénégal un des plus grands consommateurs du monde de produits halieutiques. Le sous-secteur de la pêche contribue à 3,2% du PIB national et 10% de la valeur ajoutée du secteur primaire. La pêche continentale et l'aquaculture constituent aussi des leviers importants dans la satisfaction de la demande en produits halieutiques et la création de revenues et d'emplois en milieu rural.

- **Production de la pêche artisanale**

En 2020, pour un parc piroguier composé de 12 851 pirogues actives, soit une augmentation de 8% par rapport à 2019, Le sous-secteur de la pêche artisanale, a débarqué 422 386,99 tonnes pour une valeur de 159,984 milliards de FCFA contre 451 963,50 tonnes pour une valeur de 182,297 milliards à la même période en 2019. La tendance est baissière de -7% en tonnage et de -12% en valeur. Ce résultat est consécutif à la baisse combinée des débarquements et la hausse des prix de vente. Ce dernier facteur étant une résultante de la forte demande de poisson dû à la réduction des sorties en mer suite aux mesures de contingentement du COVID 19.

- **Production de la pêche continentale**

Les débarquements de produits de la pêche continentale varient d'une région à une autre du fait principalement, de la configuration du réseau hydrographique, des écosystèmes et du professionnalisme des acteurs. En 2020, malgré les impacts négatifs de la pandémie de Covid-19, la production se chiffre à 14 001 tonnes contre 12 631 tonnes en 2019, soit une hausse de 5 %. Cette hausse est notée dans toutes les régions excepté Matam, Sédhiou et Louga qui ont enregistré des baisses. La valeur commerciale estimée se chiffre à 14 347 664 000 FCFA

- **Production aquacole**

La production nationale d'aquaculture est estimée à 771,5 tonnes contre 1 010 tonnes en 2019, soit une baisse de 23,6%. Cette baisse de la production est principalement due à la

pandémie de la COVID-19 qui n'a pas facilité le suivi des fermes, leur exploitation, la baisse de la production d'alevins au niveau des écloseries, le retard dans l'acquisition d'aliment destiné à la production d'alevins au niveau des écloseries et stations de production.

La production de 2020, révèle un niveau de réalisation de 51,4% par rapport à la cible de 2020. Cette production est composée de 63,5% de poisons, 18,2% de moules, 18,2% d'huitres et 0,5% d'algues.

D-Les Nouveaux Terroirs Résilients, remparts contre l'insécurité alimentaire

Les Nouveaux Terroirs Résilients (NTR), constituent une des composantes majeures du PNASAR dont l'ambition est d'apporter une innovation dans l'approche de la lutte contre l'insécurité alimentaire au Sénégal. Il s'agit d'apporter une réponse économique durable à une problématique humanitaire et sociale.

Vision des NTR D'ici à 2035, les ménages vulnérables ont accès dans leur terroir par eux-mêmes à des aliments sains et nutritifs avec de fortes capacités de résilience.

Composante 1 : Le Système d'Information sur les Ressources du Terroir

Le SIRT est un dispositif élaboré, utilisant les technologies modernes de l'information et de la communication en vue de renseigner sur les ressources biophysiques, sociales et économiques que recèle chacun des terroirs définis comme tel, en termes d'avantages comparatifs.

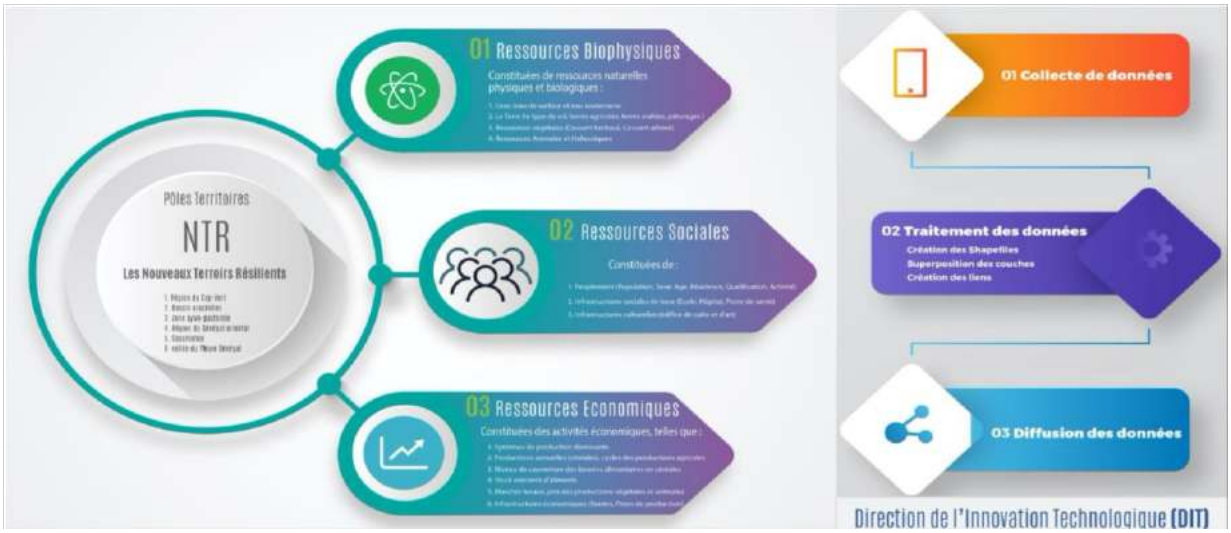

C'est ainsi un outil qui permet une meilleure prise de décision dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la résilience.
Le SIRT renferme des solutions conceptuelles, organisationnelles et techniques pouvant permettre l'atteinte des objectifs visés dans la mise en œuvre des NTR.

Composante 2 : Une Exploitation Familiale Résiliente (EFR)

Est une entité physique et sociale constituée d'un ou de plusieurs ménages de 5 à 8 personnes, disposant d'une superficie d'au moins un (1) hectare.
Chaque EFR comprend un système de production végétale et animale (petits ruminants, volaille, principalement de pintades et ou canard de barbarie, un bassin piscicole) adaptés au terroir.

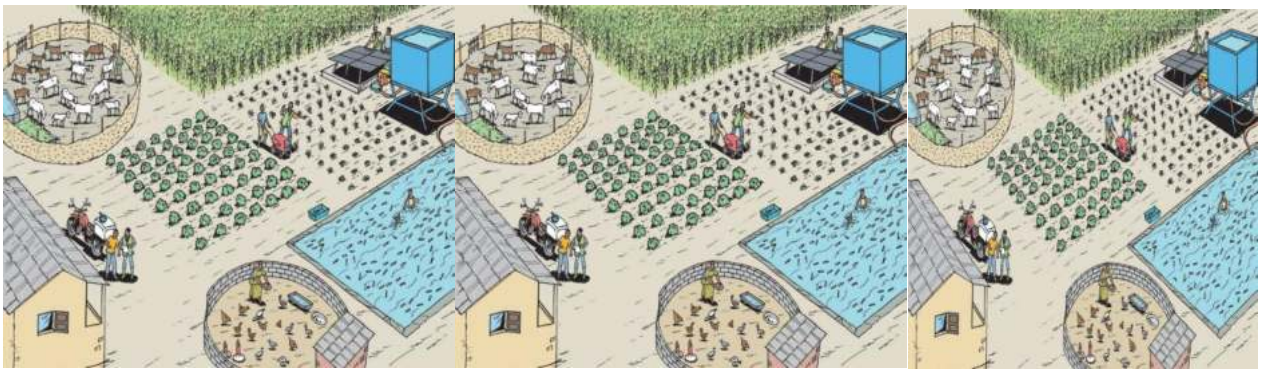

Composante 3 : Les Unités Mobiles de Prestation de services agricole

Une Unité Mobile de prestation de Services Agricoles (UMSA), est une entité économique portée par des jeunes issus des centres de formation aux métiers agricoles et/ou qui sont choisis dans les terroirs pour accompagner les EFR en fonction de leur capital expérience dans ce domaine.

E. PROSPECTIVES ALIMENTAIRE

Dans l'optique de bien prendre en compte le troisième pilier de la SA, qui renvoie à l'utilisation des aliments, le SECNSA a pris l'initiative depuis 2019, d'organise un Forum national portant sur la promotion de modes d'alimentation qui préservent durablement la santé des populations. Depuis lors, les activités préparatoires ont été entamées et s'est poursuives jusqu'en 2020, car la pandémie de la Covid 19 a entrave la tenue dudit forum au courant de l'année écoulée et qui est reportée en cette année 2021. Les travaux préparatoires sont constitués de plusieurs activités.

En effet, un travail d'investigation a été réalisé pour identifier les parties prenantes du forum ; des rencontres techniques ont été tenues avec les acteurs clés pour les sensibiliser sur la portée du forum et discuter de leur champ d'action afin de trouver des synergies en rapport avec la thématique sur les prospectives alimentaires.

A la suite trois comités ont été mis en place. Un pré forum consistant à auditionner les experts, les OSC et les décideurs a été tenu avec l'expertise du LARTES. Il s'en est suivi le dépôt du premier livrable qu'est l'état des lieux de l'alimentation au Sénégal.

Pour le deuxième semestre, les travaux du pré forum ont été poursuivis par le développement des scénarii d'apprentissage, un des livrables phares du projet. D'autres activités ont été réalisées au sein du service prospective alimentaire telles que l'élaboration de communications en lien avec les prospectives alimentaires. Par ailleurs des rencontres en présentiel ont été reportées suite aux différentes mesures prises par le gouvernement pour mitiger la propagation du virus à covid 19.

F. ENQUETE DE ESAr

L'enquête de suivi de la situation alimentaire au Sénégal (ESA4), réalisée en Septembre Octobre 2020, a concerné les 14 régions et 45 départements du pays. Le contexte de pandémie dans lequel s'inscrit la tenue de cette enquête, s'avère particulier avec des difficultés de déployer le dispositif habituel du SE-CNSA dans le cadre de ses enquêtes biannuelles.

A cet effet, l'enquête a porté sur un échantillon représentatif de 4 957 ménages au niveau de chacun des 45 départements. Elle a pris en considération des indicateurs de sécurité alimentaire en plus des caractéristiques socioéconomiques et démographiques des ménages.

La prévalence de l'insécurité alimentaire modérée et sévère mesurée par le CARI est en hausse avec 17,1% des ménages, comparée aux évaluations des deux années passées (c'est-à-dire depuis Janvier 2019). La population sénégalaise adopte fréquemment des stratégies de types alimentaires avec un indice moyen de 11,4 correspondants à la catégorie des stratégies de type « Stress ou Sous-pression ».

Ainsi, les stratégies comme « consommer des aliments moins apprécier car moins chers » avec 41,7% et « Emprunter des aliments ou dépendre sur l'aide d'amis ou de proches » avec 21,9% sont les plus développées. Cependant, les ménages priorisent l'achat de nourriture avec 60,3% de leurs dépenses totales qu'ils consacrent à l'alimentation. Les dépenses de santé et les frais liés à l'électricité-gaz-éclairage suivent avec respectivement 13,9% et 9,8%. Toutefois les ménages (7,1%) consomment peu de groupes d'aliments 1 (un) à deux (2) groupes ou même ne consomment aucun groupe sur 24 heures. Il faut également constater que plus d'un (1) ménage sur 4 (27,7%) ont consommé trois (3) à quatre (4) groupes d'aliments.

En définitive, le Sénégal connait une situation d'insécurité alimentaire globalement acceptable même c'est la plus élevé, enregistrée depuis Janvier 2019. Ainsi, les disparités constatées donnent priorité aux sept (7) départements exposés plus-haut. Il est toutefois nécessaire d'émettre des recommandations afin d'aider à la prise de décision.

L'accès au marché n'est pas satisfaisant, 66% des ménages ont rencontré des difficultés pour accéder aux marchés, 40% ont rencontré des difficultés pour accéder aux infrastructures de santé. La baisse de revenus due aux effets de la COVID 19, accentue davantage la vulnérabilité des ménages dont le pouvoir d'achat est déjà affecté par les

impacts de la pandémie. A cela s'ajoute une hausse des prix des céréales de base notamment le mil (11%) et le sorgho (15%) au niveau des marchés.

L'approvisionnement du marché en céréales locales est encore timide en cette période de début de battage. Les travaux de groupe se sont poursuivis après la plénière afin de permettre à chaque groupe d'intégrer les observations qui étaient formulées

1. SOUS-PROGRAMME A : AMELIORATION DURABLE DE LA DISPONIBILITE D'ALIMENTS DIVERSIFIES SAINS ET NUTRITIFS

1.1. . OS1 : accroître durablement la production et la productivité agrosylvo-pastorale et halieutique

L'Etat en collaboration avec ses partenaires a consenti d'énormes efforts pour booster la productivité. A ce titre des moyens considérables ont été déployés pour renforcer les facteurs de production, mais aussi des volumes de financements importants pour la campagne agricole ont été alloués aux producteurs.

En vue d'atténuer les effets négatifs de la crise, de relancer les activités socioéconomiques et de se remettre sur la trajectoire de l'émergence, le budget dédie a la campagne agricole a été augmenté sensiblement pour impulser un accroissement des productions.

Ainsi le tableau ci-après fait le résumé des principales réalisations des indicateurs liés aux facteurs de productions

Tableau 1 : Principaux indicateurs du sous-secteur agricole

Indicateurs	Cible 2020	Progrès en 2020	Ecart/Gap	Taux de réalisation	Responsable
Produit 1.OS1 : Les acteurs des chaines de valeurs ont un accès diversifié et adapté pour l'acquisition des facteurs de production					
Volume de financement pour la campagne agricole passe de5 milliards en 2016 à 5,5 milliards en 2022	5 500 000 000	5 400 000 000	**-100 000 000**	**98%**	**MAER**
95 000 tonnes de semences certifiées cédées aux producteurs (arachide, riz) d'ici 2022	80 513	58399	**-22114**	**72,53 %**	**MAER**
Niveau de rendement du riz passe de 3331 Kg/ha en 2016 à 4463 Kg/ha en 2022	4 000	3 343	**-657**	**83,57%**	**MAER**
Niveau de rendement du mais passe de 1577 Kg/ha en 2016 à 2479 Kg/ha en 2022	2 729	2 665	**-64**	**97,65 %**	**MAER**
Niveau de rendement de l'arachide passe de 818 Kg/ha en 2016 à 1457Kg/ha à 2022	1 525	1 467	**-58**	**96,19 %**	**MAER**
Production des cultures vivrières passe de 1 278 975 t en 2016 à 2	2 426 147	2 371 953	**-54 194**	**97,76%**	**MAER**

188 055 t en 2022 (mil, sorghos, mais, fonio et niébé)					
Production des cultures industrielles passe de 2 122 128 t en 2016 à 4 6 045 386 t en 2022 (arachides riz tomate industrielle coton et sésame)	4 126 230	3 174 633	951 597	**76,93%**	**MAER**
39224 unités de matériels attelés d'ici 2022	45 967	211	**-45 756**	0%	MAER
14280 unités de matériels motorisés d'ici 2022	5 000	667	**-4 333**	13%	MAER

Source : Suivi PTBA 2020

Produit 1.OS1 : Les acteurs des chaines de valeurs ont un accès diversifié et adapté pour l'acquisition des facteurs de production

Une bonne performance des secteurs productifs passe nécessairement par une optimisation des facteurs de production. L'analyse des indicateurs du cadre de performance dénote les efforts que le gouvernement a consenti pour renforcer les facteurs de productions

Indicateur 1 : 95 000 tonnes de semences certifiées cédées aux producteurs (arachide, riz) d'ici 2022

Une quantité importante de semences certifiées, estime a 58399 T (48 399T d'arachides et 10 000 T de riz) a été cédée producteurs et représentant 72,53 % de la cible 2020 qui était de 80 513T. Cependant même si la cible n'a pas été atteinte, les efforts déployés pour l'acquisition et la distribution des semences, combinés a une bonne pluviométrie ont porté leurs fruits avec des productions records obtenues durant la campagne agricole.

Indicateur 2 : Quantité d'engrais cédée

Les cessions enregistrées en 2020, sont de 64 564,2 tonnes soit un taux de cession de 80,78 %. Le niveau de subvention de ces engrais était de 45 % pour le 6-20-10 et de 40 % pour toutes les autres formules. Par ailleurs, un volume total de 6 225 tonnes dont 2 520 tonnes de 6-20-10, 2 005 tonnes de 15-15-15 et 1 700 tonnes d'Urée a été attribué au programme de multiplication dans le cadre de la reconstitution du capital semencier. Il faut noter enfin, la dotation spéciale de 2 230 tonnes au PNAR composée de 1 000 tonnes de 15-15-15 et 1 230 tonnes d'Urée. Durant la campagne horticole 2019/2020, l'accompagnement de l'état à travers la subvention en engrais horticoles, porte sur 15 100 tonnes.

Les Equipements agricoles et d'infrastructures rurales

La DMER a poursuivi la mise en place des équipements au niveau des producteurs à travers le programme d'équipement du monde rural en matériel de culture attelée, les programmes de motorisation (poursuite de la mise en place des équipements de la

première phase du programme indien et du programme brésilien et démarrage de la distribution des matériels de la deuxième phase du programme brésilien) et la poursuite des procédures de passation de marchés pour les magasins, les centres agrobusiness et les pistes avec le DRIARS.

Indicateur 3 : 39224 unités de matériels attelés d'ici 2022

En ce qui concerne la culture attelée, la DMER a poursuivi la mise en place des équipements au niveau des producteurs à travers le programme d'équipement du monde rural en matériel de culture attelée avec un objectif d'acquisition de 45 967 unités 211 ont été mises à la disposition des producteurs.

Indicateur 4 : 14280 unités de matériels motorisés d'ici 2022

Par rapport à la cible de 5 000 unité de matériel motorisé il a été mis à la disposition des producteurs 382 unité soit un taux de 7,64 % sur le total d'unité du matériel motorisé. Ce faible taux de mise à disposition de matériel s'explique par les difficultés d'accès des producteurs au matériel motorisé dû essentiellement à (i) leur faible capacité à mobiliser l'apport de 40 % sur fonds propre et (ii) leur solvabilité vis-à-vis des structures de financement.

Performance des principales filières agricoles en 2020

Une batterie d'indicateurs ont permis de faire la description des réalisations en 2020 sur les filières agricoles.

Indicateur 5 : niveau de rendement du riz en 2020:

En 2020, la production de riz est estimée à **1 451 840 tonnes** contre 1 155 730 tonnes en 2019, ce qui a engendré des rendements de 3 554 kg/ha contre 3 344 par rapport à l'année précédente. Comparé à la moyenne des 5 dernières années, une hausse de 40% est notée. Ce niveau de production atteint s'explique par les conditions pluviométriques favorables et un accès plus accru aux facteurs de production.

Dans la production de 2020, le riz irrigué a contribué à hauteur de 506 744 tonnes ; soit 35% contre 38,74% en 2019 et le pluvial 945 096 tonnes soit 65% contre 61,26% en 2019. Compte tenu de l'importance de la facture d'importation du riz, car étant la principale céréale consommée, le gouvernement du Sénégal a voulu renverser la tendance à travers le PRACAS, pour autosuffisance en riz. Le défi est de booster la production nationale pour satisfaire la demande nationale en riz.

L'objectif de production du PRACAS était de couvrir intégralement la demande nationale en riz blanc de bonne qualité estimée à **1 080 000 tonnes**, soit **1 600 000 tonnes** de paddy, à partir de la production locale pour **320 000 hectares emblavés**. Certes, du fait des efforts considérables orientés vers la production rizicole, des bonds importants ont été obtenus, mais la problématique de l'autosuffisance en riz demeure.

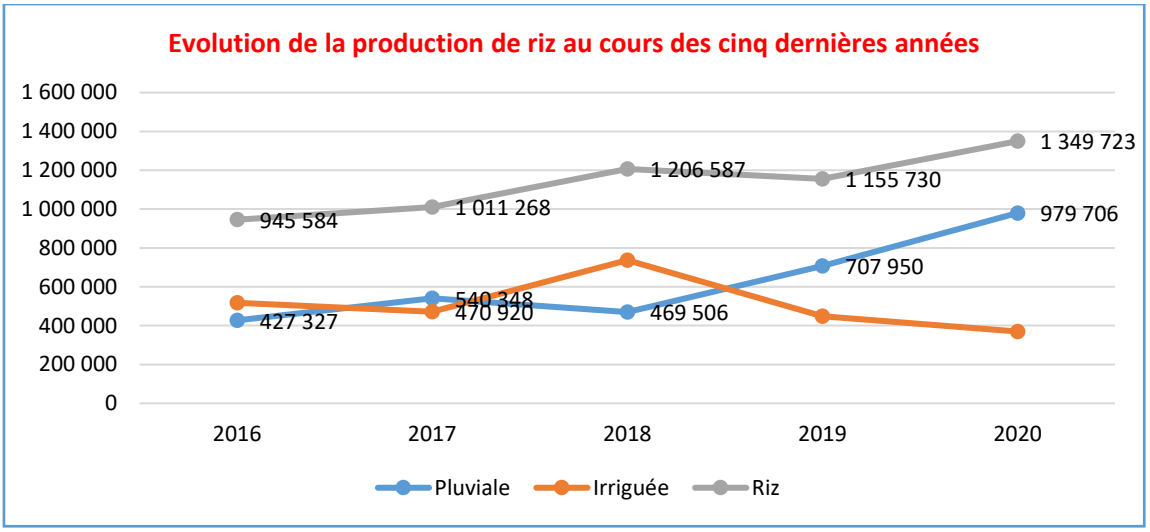

Le constat général fait état d'une évolution positive de la production de riz (pluviale et irriguée). Ce niveau de production croissant obtenu au cours des dernières années, s'explique par les conditions pluviométriques favorables et un accès plus accru aux facteurs de production. Les superficies cultivées en riz ont progressé de 37 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années avec une part plus significative du régime pluvial

Indicateur 6 : niveau de rendement de l'arachide en 2020

La production arachidière de 2020/2021 s'élève à 1 797 486 tonnes contre 1 421 288 tonnes en 2019/2020 soit une augmentation de 26,46% par rapport à la campagne précédente et de 43% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Cette hausse, résulte d'un accroissement des superficies cultivées et des rendements au regard des conditions climatiques favorables, à l'accès aux facteurs de production et aux perspectives de marché. Les superficies emblavées en arachide sont évaluées à 1 221 072 hectares en 2020/2021, en hausse de 15% par rapport à 2019/2020 et 4% par rapport aux 5 dernières années. Le rendement moyen de 1499 kg/ha, est en hausse de 17% par rapport à 2019/2020 et 37% par rapport aux 5 dernières années ;

Indicateur 7 : niveau de production des cultures vivrières (mil, sorgho, mais, fonio, et niébé)

La production vivrière porte sur 2 371 953 tonnes sur une prévision de 2 426 147 tonnes, soit 97,76% de l'objectif. Cette performance est tirée par une augmentation de la production de mil qui représentante 31,41% de la production céréalière. Elle s'explique aussi par les conditions pluviométriques favorables et un accès plus accru aux facteurs de production. Les superficies cultivées en 2020/2021 sont estimées à 2 003 957 hectares avec une forte présence du mil (51,1%), suivi des autres cultures : maïs (14,4%), sorgho (13,9%), et fonio (0,3%) ;

Indicateur 8 : niveau de production des cultures industrielles en 2020 (arachides, riz, tomate industrielle, coton et sésame)

La production industrielle porte sur 2 371 953 tonnes sur une prévision de 2 426 147 tonnes, soit 97,76 de l'objectif. Cette hausse s'explique par le maintien des investissements agricoles sur les filières majeures retenues à savoir le riz et l'arachide.

Indicateur 9 : niveau de production horticole :

Le secteur horticole a aussi enregistré une progression quasi constante ces dernières années. Elle est estimée à 1 519 784 tonnes, soit une baisse de 7% par rapport à la campagne précédente (1 624 456 tonnes), et a enregistré une hausse de 8 % comparée à la moyenne des cinq dernières années (1 399 506 tonnes) avec un niveau d'atteinte de l'objectif de production de 1 739 394 tonnes de 87,4%. Cette production est essentiellement tirée par les légumes avec une production estimée à 1 244 134 tonnes

Les légumes de grande consommation comme l'oignon, la pomme de terre, le chou, la patate douce, la tomate industrielle et cerise enregistrent les volumes de production les plus importants.

Renforcement des facteurs production animale

Pour améliorer la productivité et la production animale, essentiellement, deux facteurs de production sont au cœur de la stratégie nationale à savoir l'alimentation du bétail et de son abreuvement, puis les vaccins et médicaments vétérinaires.

Dans l'optique d'améliorer ces intrants, bons nombres d'initiatives ont été prises. C'est dans ce sens que, l'Opération Sauvegarde du Bétail (OSB) est créé. Elle consiste en la distribution d'aliments pour le bétail destiné à soutenir le noyau sensible du cheptel (femelles allaitantes, veaux et animaux de trait). Elle vise à l'amélioration de l'accès aux aliments de bétail avec

des perspectives d'amélioration des chaînes de valeur de l'élevage. Pour l'année 2020, certaines mesures ont été prises par l'Etat.

Les aliments de bétail :

A cet effet, un fonds COVID-19 de 2 000 000 000 FCFA a été mobilisé pour l'acquisition de 8471 tonnes d'aliments à 1 800 000 000 FCFA et 666 tonnes d'aliments poulet de chair à 200 000 000 FCFA. De plus, une indemnité de 1 000 000 000 FCFA a été versée par Mutuelle d'assurance panafricaine de gestion des risques (ARC) pour l'acquisition de 4 706 tonnes d'aliments, distribués dans 19 départements les plus touchés par la sécheresse et ceux jouant le rôle de zones d'accueil de transhumants.

Abreuvement du bétail :

Concernant l'eau, qui est un intrant incontournable pour développer l'élevage, c'est le Ministère de l'eau et de l'assainissement qui a la tutelle de la gestion des forages pastoraux. Toutefois, dans le cadre de la promotion des cultures fourragères, il est prévu dans le budget du Projet de Développement des Cultures Fourragères d'implanter des forages.

Sante Animale

Pour ce qui est de la santé animale, un budget de 689 136 000 FCFA avait été prévu pour l'achat de vaccins et produits vétérinaire pour un bon déroulement de la Campagne nationale de vaccination. Cependant, avec la pandémie de la COVID-19, ce budget est ponctionné à 66 %, soit un montant de 454 136 000 FCFA. Mais vu, l'importance de la santé animale, le montant exécuté est passé de 235 000 000 FCFA à 901 268 070 FCFA, soit une augmentation en valeur absolue de 666 268 070 FCFA

Les performances du secteur de l'élevage

L'analyse des performances du secteur de l'Elevage se fait à travers deux indicateurs d'effet, majeurs, qui sont suivis par le Ministère de l'élevage et des productions animales à savoir : la production de viande et d'abats et la production nationale de lait

Indicateurs	Cible 2020	Progrès en 2020	Ecart/Gap	Taux de réalisation	Responsable
Produit 1.OS1 : Les acteurs des chaines de valeurs ont un accès diversifié et adapté pour l'acquisition des facteurs de production					
4000 animaux acquis d'ici à 2022	6 223	6 039	-184	97%	**MEPA**
6 027 169 de Bovins sont vaccinés contre la DNCB d'ici à 2022	2 908 017	1 571 803	-1 336 214	54%	**MEPA**
6 027 169 de Bovins sont vaccinés contre la PPCB d'ici à 2022	2 908 017	1 406 045	-1 501 972	48%	**MEPA**
16 405 892 de Petits Ruminants vaccinés contre la PPR d'ici à 2022	8 458 380	4 711 841	-3 746 539	56%	**MEPA**

1 261 495 des équidés vaccinés contre la Peste équine d'ici à 2022	284 131	171 268	-112 863	60%	**MEPA**
32 038 130 de volailles vaccinés contre la MNW d'ici à 2022	7 093 946	927 401	-6 166 545	13%	**MEPA**

4000 animaux acquis d'ici à 2022

Globalement, l'indicateur « 4000 animaux acquis d'ici à 2022 » est mise en œuvre à travers le Projet de Modernisation des Filières Animales (PROMOFA), le Programme National d'autosuffisance en Mouton (PRONAM), le Projet de Développement de l'Elevage en Casamance (PRODELEC) et le Projet de Développement de l'Aviculture Familiale (PRODAF), dans l'objectif d'acheter et de distribuer 6223 animaux. Pour l'année 2020, 6039 animaux ont été achetés et distribués soit un taux de réalisation physique de 97%. Cette bonne performance est portée par l'aviculture dont le taux de réalisation de l'acquisition des volailles est à 100%.

6 027 169 de Bovins sont vaccinés contre la DNCB d'ici à 2022

En fin pour la vaccination des bovins contre la DNCB, des Petits ruminants contre la PPR et des Equidés contre la Peste équine est assez performant allant de 54% à 60%. Ceci est imputable à la maitrise que la Direction des Services Vétérinaires a contre ces maladies.

6 027 169 de Bovins sont vaccinés contre la PPCB d'ici à 2022

Concernant la vaccination des Bovins contre la PPCB et des volailles contre la maladie de New Castle, elles ont une faible performance liée aux déficits de vaccins et produits vétérinaires.

Produit 2.OS1 : La maitrise de l'eau est améliorée

La maitrise de l'eau constitue un facteur essentiel pour booster la productivité, fort de ce constat que le Ministère de l'agriculture et de l'équipement Rural (MAER), a mis en place, en plus de la direction des bassins de rétention et des lacs artificiels (DBRLA), la SAED et la SODAGRI, qui s'activent principalement dans l'établissement et le renforcement des infrastructures de maitrise d'eau.

Indicateurs	Cible 2020	Progrès en 2020	Ecart/Gap	Taux de réalisation	Responsable
Objectif spécifique 1 : accroître durablement la production et la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique et les revenus des actifs ruraux					
Produit 2.OS1 : La maitrise de l'eau est améliorée					
Nombre de campagne de suivi piézométrique et/ou hydrologiques	24	24	**0**	100%	**MEA**
Nombre de campagne de suivi hydrologique	12	7	-5	58%	**MEA**
Volume d'eau sécurisé d'ici 2022	2	0	-2,3	0%	**MEA**
04 ouvrages de retenus réalisés d'ici 2022	2	2	0	100%	MEA

En matière de Gestion intégrée des Ressources en Eau, le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA) à travers l'Office du Lac de Guiers, a développé un grand programme d'investissement articulé autour de la maîtrise de l'eau à travers la mobilisation massive de ressources en eau de surface pour soutenir le développement économique. L'OLAC va surtout innover à travers le PROVET, un projet révolutionnaire qui permettra de valoriser le typha à collecter sur le plan d'eau du Lac de Guiers pour le transformer en énergie commercialisable ; ce qui va permettre de générer des revenus pour soutenir l'équilibre financier de la structure tout en contribuant de manière nette à la lutte contre les effets des plantes aquatiques envahissantes.

L'un des plus grands chantiers du ministère en matière de gestion des ressources en eau dans le cadre du PAP 2 du PSE est celui de la réalisation du Projet de Renforcement de la Résilience des Écosystèmes du Ferlo (PREFERLO).

Ce dernier, d'un coût global de plus de 250 milliards FCFA, vise à valoriser une partie des volumes d'eau douce rejetée chaque année en mer à partir du fleuve Sénégal par les lâchers du barrage de Diama. A travers ce projet, ces importantes quantités d'eaux douces récupérées seront transférées jusqu'au bas Ferlo.

Nombre de campagne de suivi piézométrique et/ou hydrologiques

Cette cartographie est effectuée annuellement par le MEA à travers des campagnes de suivi hydrogéologique et hydrologique. En effet le MEA/DGPRE dispose d'un réseau d'observation et de suivi des ressources en eau sur tout le territoire. Ce réseau est composé autant

d'instrument de suivi et de mesure des eaux de surface que souterraines. Il permet de collecter des informations pour une connaissance accrue des potentialités et de la qualité des eaux.

A ce titre, le MEA à travers la DGPRE mène des missions de suivi hydrogéologique et/ou hydrologiques et de police de l'eau pour une bonne gestion et une bonne planification des ressources en eau afin d'atteindre l'objectif sur la maîtrise de l'eau. Il permet de recueillir régulièrement des informations sur l'hydrodynamisme des aquifères et sur la qualité de l'eau, ce qui peut conduire à une bonne politique de gestion des ressources en eau. Ainsi différentes missions de terrain sont menées pour collecter les données, conformément au manuel de procédures pour les missions de suivi piézométrique.

Les données recueillies sont consignées dans un rapport et permettent l'élaboration de notes techniques d'information, au besoin, et du bulletin hydrogéologique. Elles sont également saisies dans les bases de données pour servir dans les analyses et les études menées dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Sur ce, un système d'information intégrée des ressources en eau est en train d'être mise en œuvre pour une bonne maîtrise et une connaissance de la ressource en eau au niveau national.

Amélioration de l'accès de l'eau potable

Des mécanismes de riposte sont développés par le MEA, en 2020, lors de la pandémie, pour améliorer l'accès à l'eau potable aux ménages

En milieu urbain

Dans le cadre du Plan de Résilience Economique et Social pour atténuer les impacts liés à la pandémie, le Ministère a appliqué les directives du Gouvernement relatives à la gratuité d'un bimestre de consommation sur la tranche sociale en zones urbaines. Cette mesure correspond à un montant de 2,197 milliards FCFA et porte sur un volume total facturé de 10,97 millions m3 au profit de 623.177 clients. De manière concomitante, la SONES, en relation avec le fermier SEN'EAU a défini en milieu urbain un plan d'urgence de mobilisation d'une production supplémentaire d'eau afin de gérer la période de pointe et couvrir ainsi les besoins en eau à l'échelle du périmètre.

En milieu rural

Un budget de près de 5 milliards FCFA a également été dégagé pour accompagner les usagers domestiques à disposer d'un service public de qualité à travers la réalisation de

travaux d'urgence de remise en état et de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable. Plusieurs autres initiatives ont été développées par le Ministère à travers la mobilisation rapide de fonds par la restructuration de projets en cours (le PEAMIR notamment sur financement de la Banque mondiale pour un budget de 9 milliards FCFA), l'accélération de nouvelles requêtes (BAD, BID, Chine, Japon, etc.) afin de lancer de nouvelles réalisations qui vont garantir la disponibilité de services publics de qualité dans un contexte pandémique.

Superficies hydro-agricoles aménagées

Toujours dans la lutte contre la non maitrise de l'eau, des actions sont menées par le MAER a travers des projets sur la réalisation de périmètres irriguées et l'aménagement des superficies hydro –agricoles

Indicateurs	Cible 2020	Progrès en 2020	Ecart/Gap	Taux de réalisation	Responsable
Objectif spécifique 1 : accroître durablement la production et la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique et les revenus des actifs ruraux					
Produit 2.OS1 : La maitrise de l'eau est améliorée					
19800 ha périmètres irrigués d'ici à 2022	110 000	105 432	**-4 568**	96%	MAER
22300 ha de superficies hydro-agricoles aménagées d'ici à 2022	17 667	4 759	**-12 908**	27%	MAER

22300 ha de superficies hydro-agricoles aménagées d'ici à 2022

Pour l'année 2020 l'ensemble des superficies hydroagricoles aménagées est de 4759 ha sur un objectif de 17667 ha, soit un taux de réalisation de 26,93%. Ce faible taux de réalisation s'explique par des retards dans les travaux dus à des restrictions de circulation liées à l'état d'urgence instauré dans le pays suite à la pandémie de la COVID 19. Le cumule des superficies aménagées à partir des eaux de surface est estimé à 4 185 ha. La SAED a aménagé 770 ha en 2020, ce faible taux d'exécution est imputable à la pandémie de COVID 19, qui a retarde les activités du fait des restrictions de circulation liées à l'état d'urgence instauré dans le pays.

Par ailleurs certains projets et programmes ont contribués aux aménagements.

Tableau récapitulatif des aménagements des projets et programme

Projets et programmes	Superficies aménagées
PDIDAS	3415 ha
ANIDA	104 ha,
P2RS/PROV ALE	122 ha

Les aménagements à partir des eaux souterraines sont estimés à 226 ha en 2020 sur un objectif de 668 ha soit un taux de réalisation de 33 %. Concernant les superficies aménagées à partir des vallées et bas-fonds, sur une cible annuelle de 298 ha, 348 ha ont été effectivement aménagés.

19800 ha périmètres irrigués d'ici à 2022 (données manquantes)

Produit 3.OS1 : Les femmes et les jeunes bénéficient d'appuis spécifiques pour les activités génératrices de revenus

Dans la politique de promotion des jeunes, le renforcement des capacités économiques de sa principale cible, occupe une place prioritaire dans les interventions du Ministère.

Indicateurs	Cible 2020	Progrès en 2020	Ecart/Gap	Taux de réalisation	Responsable
Objectif spécifique 1 : accroître durablement la production et la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique et les revenus des actifs ruraux					
Produit 3.OS1 : Les femmes et les jeunes bénéficient d'appuis spécifiques pour les activités génératrices de revenus					
15 domaines agricoles communautaires aménagés et fonctionnels d'ici 2022	7	2	-5	29%	**MJ**
4000 jeunes bénéficiaires de renforcement des capacités d'ici à 2022	3 000	2 228	-772	74%	**MJ**
200 000 jeunes ayant accès aux financements d'ici à 2022	150 000	2 659	-147 341	2%	**MJ**
4.000 projets de jeunes financés	3 000	2 462	-538	82%	**MJ**

Ainsi pour les différentes actions réalisées au profit des jeunes au courant de l'année 2020, nous avons ;

Indicateur : 15 domaines agricoles communautaires aménagés et fonctionnels d'ici 2022

Dans sa politique de promotion de l'entreprenariat rural des jeunes, l'Eta du Sénégal a mis en place en 2014, le projet des domaines agricoles communautaires qui permettaient d'absorber un nombre important de jeunes en termes d'emplois. Cependant sur les 7 Dac prévus, deux (02) ont été réalisés entièrement (Séfa et Keur Momar Sarr). Le Dac de Keur Samba Kane est à 45% de réalisation. S'agissant des Dac de seconde génération, les appels d'offres ont été lancés en janvier, mais cependant certaines contraintes limitent les performances des DAC, il s'agit entre autres

- Problème foncier à Niombato ;
- Difficultés dans les procédures de demande d'Avis de Non Objection à la BID (lenteurs) ;
- Difficultés à mobiliser les financements ;
- Problème d'accès à l'électricité dans les DAC de Séfa, KSK, KMS et Itato ;
- Non disponibilité de l'Eau dans le DAC de Sangalkam.

Indicateur : 4000 jeunes bénéficiaires de renforcement des capacités d'ici à 2022

En 2020, sur une cible de 3 000 jeunes visés pour bénéficier de financement, seulement 2 228 jeunes ont été effectivement formés soit un taux de 74%. Cependant on note une insuffisance des ressources humaines dédiées à la formation mais également insuffisance des moyens matériels et logistiques ;

Indicateur : 200 000 jeunes ayant accès aux financements d'ici à 2022

En 2020, sur une cible 150 000 jeunes, 2 659 ont bénéficiés soit 2% de réalisation par rapport à la cible. Cependant on note un arrêt de financement de projet par ANPEJ au profit de la DER ; Non intégration de toutes les données par défaut de planification.

Indicateur : 4.000 projets de jeunes financés

En 2020, sur une cible, de 3000 jeunes à financer, seulement 2462 ont bénéficiés de financements. Cependant on note une insuffisance dans le financement d'entrepreneurs dans les DAC par la DER mais également des difficultés dans la mobilisation des ressources pour financer les projets.

Automisation des femmes et des jeunes

L'autonomisation des femmes et des jeunes filles est un objectif transversal et prioritaire du Plan Sénégal Emergent. C'est dans ce sillage que des activités de formation ont été déroulées sur l'ensemble du territoire national et des infrastructures et équipements ont été réalisés, dans plusieurs localités, dans le souci d'appuyer le développement des unités économiques des femmes.

Indicateurs	Cible 2020	Progrès en 2020	Ecart/Gap	Taux de réalisation	Responsable
Objectif spécifique 1 : accroître durablement la production et la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique et les revenus des actifs ruraux					
Produit 3.OS1 : Les femmes et les jeunes bénéficient d'appuis spécifiques pour les activités génératrices de revenus					

Volume de financement des femmes évoluant dans le secteur agricole	1 733 342 734	1 208 303 290	-525 039 444	70%	**MFFGPE**
Nombre de femmes bénéficiaires de financement	8 091	6 154	-1 937	76%	**MFFGPE**
Nombre de femmes formées	1 040	2 301	1 261	221%	**MFFGPE**
Nombre de projets financés	1 869	2 153	284	115%	**MFFGPE**
Nombre d'unité de transformation des produits locaux implanté	13	7	-6	54%	**MFFGPE**
Nombre d'unité d'allègement distribué aux femmes	5 180	3 405	-1 775	66%	**MFFGPE**

Indicateur : Nombre de femmes formées

Sous ce registre, 2301 femmes et filles dont 204 femmes promotrices de 60 entreprises intervenant dans le domaine de l'agroalimentaire ont bénéficié de sessions de formation dans les filières lait, fruits et légumes et transformation des produits halieutiques.

A cet effet, le nombre de femmes formées dans les chaines de valeurs a connu une baisse de 39% sur la période 2019-2020. Toutefois, l'indicateur atteint un taux de performance de 221%. Ce résultat est obtenu par le biais des Centres départementaux d'Assistance et de Formation pour la Femme (CEDAF), des structures de financement et des projets/programmes qui ont eu un grand volet de renforcement de capacités technique et managériale des femmes. Malgré le contexte de la pandémie, les activités de formation en couture ont pu être déroulées dans les Centres départementaux d'Assistance et de Formation pour la Femme (CEDAF) au profit des jeunes filles déscolarisées dans le respect des mesures barrières.

Indicateur : Nombre de femmes bénéficiaires de financement

Dans le même sillage, les dispositifs publics d'accompagnement et de financement des activités des femmes ont poursuivi leur déploiement dans plusieurs régions. A cet effet, d'importantes lignes de crédits ont été octroyées aux femmes, grâce aux actions combinées des mécanismes de financement et des projets/programmes (Fonds national de Crédit pour les Femmes (FNCF) et Fonds national de l'Entreprenariat féminin (FNEF), PADEF/EJ, le PALAM, le PIDES/PADESS et le PAEFP-IJ).

Au titre de l'exercice 2019, un montant global de 1 208 303 290 a été décaissé pour appuyer les activités de 2153 projets touchant 6154 femmes dans divers domaines économiques. Cependant, il convient de noter que les opérations de refinancement ont pris beaucoup plus de temps que prévu à cause de la décision des SFD, de réduire leurs personnels pour respecter les mesures de prévention de la COVID 19.

Indicateur : Nombre d'unités de transformation des produits locaux implantés

Dans ce lot de projets, il est important d'inclure l'appui apporté aux unités économiques des femmes du secteur informel impactées par la Covid-19 qui a concerné 1000 unités de production informelle pour un montant de 500.000.000 FCFA en guise de contribution au Programme de Résilience Economique et Social (P.R.E.S). Il s'est agi, précisément, d'un package comprenant une allocation sous forme de subvention et de prêt à des conditions assouplies.

Concernant l'indicateur Nombre d'unité de transformation des produits locaux implanté, le Projet d'Appui au Développement de l'Entreprenariat féminin et de l'Emploi des Jeunes (PADEF/EJ) a lancé les travaux de construction avec 03 unités de transformation (communes de Matam, Orkadiéré et Bokidiawé) et 01 dans la région de Louga (commune Louga);03 rizeries à Niandane, Agnam et Cas-cas. Toutefois, les niveaux d'avancement dans la région de Matam sont assez satisfaisants (70% en moyenne de taux d'exécution) contrairement à Louga où le marché est en cours de relance suite à la résiliation du contrat de l'entreprise en charge des travaux. Toutefois, les niveaux d'avancement dans la région de Matam sont assez satisfaisants (70% en moyenne de taux d'exécution) contrairement à Louga où le marché est en cours de relance suite à la résiliation du contrat de l'entreprise en charge des travaux

Indicateur : Nombre de projets financés

Le financement de projets de femmes, qui est l'une des principales missions du Ministère, a évolué en dent de scie sur la période 2018-2019 avec respectivement de 954- 2153 soit un taux de performance de 115%. Ce résultat s'apprécie par la volonté du MFFGPE de privilégier le financement de micro-projets afin de toucher une large cible, malgré les contraintes financières liées aux ponctions budgétaires et l'insuffisance dans l'appropriation des procédures de la finance islamique.

Parallèlement, 6154 femmes soit 76% de la cible ont reçu des financements et ou appuis. Le gap entre le niveau de réalisation et la cible fixée s'explique par le fait que la stratégie de financement prévue ne pouvait pas être déroulée correctement du fait de l'indisponibilité des ressources dédiées non encore mises en place par le Ministère Finances et Budget (PIDES/PADESS, PADEF-EJ).

Par ailleurs pour ce qui est de la finance islamique, autre levier d'autonomisation économique des femmes et des filles, les accords de rétrocession, un préalable au démarrage des financements, ont été revus et soumis à la signature du Ministre des Finances et du Budget. En

outre, le MFFGPE a privilégié la réduction des groupements de promotion féminines (GPF) financés au profit des projets individuels (un GPF compte généralement entre 10 et 20 femmes).

Indicateur : Nombre d'unité d'allègement distribué aux femmes

Par ailleurs, la politique d'allégement des travaux domestiques au profit des couches vulnérables particulièrement celles du monde rural a permis de mettre à la disposition des femmes, 3405 équipements et matériels d'allégement composés entre autres de moulins, Kit (teinture, coiffure, cuisine, sonorisation, avicole, pressing, machine à coudre, groupe électrogène, congélateur, mini boulangerie, soit un taux de 66%. Ce résultat s'explique par le fait que les 300 unités d'allègement prévu par le PALAM, n'ont pas toutes (-180) été distribuées à cause des lenteurs administratives relatives à la mobilisation des ressources du BCI. Toutefois, les contrats sont signés et l'avance de démarrage reçue par les opérateurs.

Globalement, la situation de la pandémie de la COVID-19 combinée à l'insuffisance des ressources allouées a entrainé une évolution plus ou moins lente de nombreuses activités, mais a permis de dérouler des actions très importantes dans le cadre du plan de riposte.

Financement des projets d'élevages

Indicateurs	Cible 2020	Progrès en 2020	Ecart/Gap	Taux de réalisation	Responsable
Objectif spécifique 1 : accroître durablement la production et la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique et les revenus des actifs ruraux					
Produit 3.OS1 : Les femmes et les jeunes bénéficient d'appuis spécifiques pour les activités génératrices de revenus					
2000 projets d'élevage financés d'ici à 2022	1 000	958	-42	96%	**MEPA**

2000 projets d'élevage financés d'ici à 2022

Pour booster la création d'emploi et l'amélioration des revenus un Fonds d'appui à la stabulation est disponible pour octroyer jeunes et femmes des crédits de projets d'élevage sur l'aviculture, l'embouche ovine et bovine. Pour 2020, il a été prévu de financer 1000 projets d'élevage dont seulement 958 ont été financés, correspondant à un taux de réalisation physique de 96 % et financière de 100%. Cette performance est liée à l'importance de la promotion de l'emploi des jeunes

Produit 4.OS1 : les capacités techniques et organisationnelles des producteurs sont améliorées

Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des producteurs constitue un facteur déterminant pour booster les productions, c'est pourquoi les Ministères de tutelle accorde une attention particulière au volet renforcement de capacité.

Renforcements de capacités des acteurs des secteurs productifs

Indicateurs	Cible 2020	Progrès en 2020	Ecart/Gap	Taux de réalisation	Responsable
Objectif spécifique 1 : accroître durablement la production et la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique et les revenus des actifs ruraux					
Produit 4.OS1 : les capacités techniques et organisationnelles des producteurs sont améliorées					
150 000 producteurs formés en techniques agricoles	130 000	120 139	-9 861	92%	**MAER**
100 sessions de formation organiser d'ici à 2022	11	0	-11	0%	**MEPA**
100 agents des SRELPA formés sur les bonnes pratiques d'élevage d'ici à 2022	87	27	-60	31%	**MEPA**
2000 producteurs formés en techniques aquacole d'ici 2022	500	790	290	158%	**MPEM**
4910 organisations des producteurs appuyées.	2 500	2 500	0	100%	**MAER**
2000 producteurs formés en techniques aquacole d'ici 2022	1 700	790	-910	46%	**MPEM**

Indicateur 150 000 producteurs formés en techniques agricoles

Pour l'année 2020, sur une prévision du MAER de 130 000 producteurs formés, 120 139 ont été formés. Cette augmentation des producteurs formés par rapport à l'année dernière est imputable à l'ANCAR, avec 118 832 producteurs à travers 5 applications développées par le projet SAIDA de la FAO. Au titre des contributions, on note également le PRODAM avec 15 400 producteurs sur un objectif de 15 400, soit 100 % de sa cible dont 28% de femmes (il a introduit 5 innovations acceptées). la SODEFITEX avec 19 393 producteurs,

Le Fondation Origine Sénégal avec 25 producteurs, la SODAGRI 1225 producteurs sur les bonnes pratiques agricoles, la SAED avec 138 objectif de 300 producteurs soit 46%, et enfin le

PDIDAS qui a assuré la formation de 461 producteurs sur les bonnes pratiques agricoles à travers les Champs Ecoles de Formation (CEF).

Indicateur 100 agents des SRELPA formés sur les bonnes pratiques d'élevage d'ici à 2022

L'indicateur « 100 agents des SRELPA formés sur les bonnes pratiques d'élevage d'ici à 2022 » est mis en œuvre à travers le PROMOFA, le PRONAM et le PRODELEC, En 2020, sur les 87 agents ciblés seulement 27 ont pu être formés ce qui correspond à taux de réalisation physique de 31% et financière de 31%. Cette faible performance est liée à pandémie de la COVID-19 qui a engendré la ponction voire le gel des lignes de formations.

Indicateur 2000 producteurs formés en techniques aquacole d'ici 2022

Pour un objectif de formation au départ de 1700 acteurs à former par le projet développement de l'aquaculture, une révision a été faite à cause de la Pandémie de COVID -19 ce qui a ramené l'indicateur à 500 acteurs. Durant l'exercice 2020, un nombre total de 790 personnes a été formé dont 337 hommes et 453 femmes. L'objectif des séances de formation était de renforcer les capacités des bénéficiaires dans la pisciculture et l'ostréiculture, pour une bonne maîtrise de la gestion technique et financière des fermes piscicoles et ostréicoles

100 sessions de formation organiser d'ici à 2022 (données manquantes)

Indicateurs	Cible 2020	Progrès en 2020	Ecart/Gap	Taux de réalisation	Responsable
Objectif spécifique 1 : accroître durablement la production et la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique et les revenus des actifs ruraux					
Produit 4.OS1 : les capacités techniques et organisationnelles des producteurs sont améliorées					
39224 unités de matériels attelés d'ici 2022	45 967	211	-45 756	0%	**MAER**
14280 unités de matériels motorisés d'ici 2022	5 000	667	-4 333	13%	**MAER**
4910 organisations des producteurs appuyées.	2 500	2 500	0	100%	**MAER**
Acquérir 7000 moteurs de pirogues d'ici à 2022	1 000	700	-300	70%	**MPEM**
3000 ménages ont acquis des équipements avicoles d'ici à 2022	1 000	1 000	0	100%	**MEPA**
100 bâtiments à usage technique construits d'ici à 2022	62	11	-51	18%	**MEPA**

9 lots de matériels et d'équipements de collectes, de transformation et de mise en marché du lait acquis d'ici à 2022	11	3	-8	27%	**MEPA**

9 lots de matériels et d'équipements de collectes, de transformation et de mise en marché du lait acquis d'ici à 2022

Dans le cadre de la valorisation des produits laitiers, l'indicateur « 9 lots de matériels et d'équipements de collectes, de transformation et de mise en marché du lait acquis d'ici à 2022 » est mis en œuvre à travers le PRADELAIT. En 2020, 3 lots de matériels ont été distribués soit un taux de réalisation physique de 67% et financière de 63%. Cette situation qui assez performant est liée à l'importance que le Chef de l'Etat porte à la filière laitière. C'est d'ailleurs pour cette raison que le PRADELAIT est en cours d'actualisation pour être revue à la hausse

100 bâtiments à usage technique construits d'ici à 2022

En ce qui concerne l'indicateur « 100 bâtiments à usage technique construits d'ici à 2022 », il est mis en œuvre à travers le Projet de Développement de l'Elevage en Casamance (PRODELEC). Pour l'année 2020, 11 porcheries ont été construites soit un taux physique de 35% et financière de 42%. Cette faible performance est liée à la pandémie de la COVID-19 par des ponctions budgétaires à hauteur de 50% et les mesures barrières prises empêchant ainsi les travaux de construction.

3000 ménages ont acquis des équipements avicoles d'ici à 2022 (données manquantes)

Acquérir 7000 moteurs de pirogues d'ici à 2022 (données manquantes)

Conclusion OS 1

La crise sanitaire sans précèdent, de la pandémie à Covid 19, qui a marquée cette année 2020, a eu des effets néfastes sur tous les secteurs d'activités. Cependant le plan de résilience économique et social que le gouvernement a exécuté pour atténuer les contrecoups de la pandémie a eu des résultats probants, permettant aux différents secteurs d'activités de maintenir leur rythme de performance, même si pour certains les cibles n'ont pas été entièrement atteintes.

Le sous-secteur agricole a été particulièrement performant durant cette campagne 2020/2021, avec des productions record résultantes des conditions climatiques favorables mais aussi des efforts de l'Etat qui a augmenté considérablement le financement alloué à la campagne agricole. Pour cette année 2020, le taux de couverture des besoins céréaliers a atteint 85%, ce qui constitue un acquis majeur à consolider et renforcer. Cette embellie du secteur agricole, n'a pas été notée dans les sous-secteurs pastorale et halieutique qui ont enregistré des contreperformances, comparés à l'année précédente.

Mais toutefois les acquis restent importants et leurs contributions significatives dans la lutte contre l'insécurité demeurent indéniables, d'où l'impératif de poursuivre les efforts en soutien aux secteurs productifs, sur toutes les chaines de valeurs, allant de la production à la commercialisation. Mais également renforcer davantage les mécanismes d'autonomisation économiques des femmes et des jeunes qui jouent des rôles essentiels dans la sécurité alimentaire.

Comparativement aux cinq dernières années la disponibilité alimentaire s'est nettement améliorée, des bonds importants ont été enregistrés, même si la problématique de l'insécurité alimentaire demeure une réalité d'où la nécessité d'accroitre les investissements pour booster durablement la productivité des filières agrosylvopastorale et halieutique.

2. Sous-programme B : Renforcement de l'accessibilité physique et économique des populations vulnérables à une alimentation diversifiée saine et nutritive ()

2.2. Objectif spécifique 2 : développer des modes de gestion et d'utilisation durables des ressources naturelles (terres, forêts, ressources halieutiques etc.)

La forte pression exercée sur les ressources naturelles combinée aux effets du changement climatique entraine une dégradation croissante des écosystèmes. A cet effet, pour une amélioration de la SA, il est impératif de restaurer et de sauvegarder les écosystèmes agrosylvopastoraux et halieutique. C'est pourquoi dans le PNASAR, un focus a été mis sur le développement des modes de gestion et d'utilisation durables des ressources naturelles.

Produit 1.OS2 : Des plans d'aménagement concertés des zones de production sont élaborés et protégés par des textes

En 2020, le ministère de la pêche et de l'économie maritime, dans sa politique de préservation des ressources halieutiques avait planifié de nombreuses activités travers l'élaboration des plans d'aménagement et de gestion des pêches ; lesquelles activités n'ont pu être déroulé en ce qui concerne la gestion des ressources, dans ce contexte de pandémie COVID. Seules les activités sur le repos biologique et le respect des tailles minimales ont connu des applications.

En 2020, la pandémie n'a pas permis la mise en œuvre des activités prévues par les plans d'aménagements des pêcheries. La préparation des plans d'aménagement de la crevette blanche et la gestion du merlu et des thons a été reportée suite aux pontions budgétaires et seules les activités régaliennes ont été déroulées. Cette situation a fortement impacté sur l'atteintes des objectifs fixés.

Indicateurs	Cible 2020	Progrès en 2020	Ecart/Gap	Taux de réalisation	Responsable
Objectif spécifique 2 : développer des modes de gestion et d'utilisation durables des ressources naturelles (terres, forêts, ressources halieutiques etc.)					
Produit 1.OS2 : Les acteurs des chaines de valeurs ont un accès diversifié et adapté pour l'acquisition des facteurs de production					
04 plans d'aménagement des pêcheries mises en œuvre	**3**	0	**-3**	**0%**	**MPEM**

Produit 2.OS2 : développer des modes de gestion et d'utilisation durables des ressources naturelles (terres, forêts, ressources halieutiques etc.)

La lutte contre l'insécurité alimentaire est une affaire de tous et interpelle tous les secteurs, notamment le secteur de l'Environnement qui constitue une des principales bases productives des autres secteurs dont dépend dans une large mesure le produit intérieur brut (PIB).
Les forêts contribuent de façon déterminante dans la lutte contre l'insécurité alimentaire par l'approvisionnement de la population en produits forestiers non ligneux à haute valeur nutritive, en bois-énergie, en fourrage pour le bétail, par la conservation et la fertilité des sols.

Lutte contre les feux de brousse : En 2020, les activités relatives à la protection des forêts, n'ont pas pu être réalisées à 100% à cause de la forte pluviométrie. Cette situation a entrainé une disponibilité très importante du fourrage qui est fortement corrélée à la hausse des cas de feux de brousse et des quantités de biomasse brulées. Bien qu'il y a eu des investissements en

matière d'ouverture et d'entretien de pare feux mais ces derniers restent insuffisants pour prendre en charge la hausse des cas de feux. En plus de cela, il y a eu la faible dotation en petits matériels des comités villageois de lutte contre les feux de brousse à cause de l'insuffisance des moyens financiers alloués au département.

Reboisement et de mise en défens : globalement les résultats sont plus satisfaisants et ceci grâce à la création de la nouvelle agence sénégalaise de reforestation qui était une priorité du chef de l'Etat. Ainsi nous avons pu bénéficier de ressources additionnelles et de la mobilisation de tous les acteurs (aussi bien les CT, les ONG, la pop rurale, des PTF,) pour les actions de reboisement et de mise en défens. Cependant, la production de plants est restée insuffisante à cause de l'insuffisance des gaines et des semences. Aussi, certaines Inspections régionales (IREF) n'ont pas eu l'opportunité d'être appuyées par des partenaires à cause de la Pandémie de la covid-19 et la qualité inférieure des semences issues de la collecte locale comme complément reste aussi un handicap.

Mise en œuvre des plans d'aménagements forestiers : les quelques contre-performances relevées en la matière s'explique par la faiblesse du budget qui ne permet pas le suivi correct de ces plans. Les forêts contribuent de façon déterminante dans la lutte contre l'insécurité alimentaire par l'approvisionnement de la population en produits forestiers non ligneux à haute valeur nutritive, en bois-énergie, en fourrage pour le bétail. Elles contribuent aussi à la SA par la conservation et la fertilité des sols pour améliorer la production agro-sylvo-pastorale des populations, par la protection des cultures maraichères avec l'installation d'ouvrages antiérosifs (brise-vent, cordons pierreux, diguettes en pierres, etc.) pour la fixation des sols.

Indicateurs	Cible 2020	Progrès en 2020	Ecart/Gap	Taux de réalisation	Responsable
Objectif spécifique 2 : développer des modes de gestion et d'utilisation durables des ressources naturelles (terres, forêts, ressources halieutiques etc.)					
Produit 2.OS2 : développer des modes de gestion et d'utilisation durables des ressources naturelles (terres, forêts, ressources halieutiques etc.)					
Superficie de terres forestières brulées par les feux de brousse	**5 096**	2 170	**-2 926**	**42,58%**	**PRECOF/MEDD**
Linéaire de pare feux entretenus et réalisés	**1 552**	691	**-861**	**44,52%**	**/Programme de suivi environnement /PRECOF/MEDD**
Nombre d'hectares de terres reboisées	**12 031 400**	6 013 392	**-6 018 008**	**49,98%**	**Campagne nationale de reboisement/MEDD**

Superficie de terres forestières sous-gestion durable	**3 023 433**	2 071 359	**-952 074**	**68,51%**	**Programme de développement forestier**
Nombre de plants d'aménagement forestiers, élaborés et mis en œuvre	**2**	2	**0**	**100,00%**	**Programme de développement forestier et de réhabilitation des forets**
Nombre de sorties d'inspection des établissements de traitement et de l'amont de la filière halieutique	**740**	657	**-83**	**88,78%**	**MPEM**

Indicateur : Superficie de terres forestières brulées par les feux de brousse :

Le but visé est le suivi de l'évolution des superficies de forêts brulées qui est fortement corrélée à la quantité de biomasse brulée, à la dégradation des forêts et de raréfaction des PFNL, c'est-à-dire de fruits forestières à haute valeur nutritive pour le bien-être de la population. Donc préserver les forestières contre les feux de brousse c'est contribuer efficacement et durablement à la disponibilité de fourrage pour le bétail, de produits forestiers, etc.

Indicateur : Linéaire de pare-feux

(une coupe forestière linéaire créée et/ou entretenue pour freiner l'extension rapide de feux de brousse) entretenus et réalisé d'ici à 2022 (Km) : Ces pare-feux protègent non seulement les forêts et fruits forestières, mais servent en même temps de pistes de production pour augmenter la disponibilité des alimentés tirés à partir des forêts.

Indicateur : Terres forestières reboisées :

Les actions de reboisement permettent d'enrichir les forêts en espèces fruitières à haute valeur nutritive. Le reboisement permet aussi de restaurer des terres dégradées pour l'agriculture et protège les cuvettes maraichères contre l'érosion éolienne. Dans le cadre de la campagne nationale de reboisement, le MEDD n'a pu reboiser 6 013 392 sur les 12 031 400ha prévus, soit 49,98 %.

Indicateur : Superficie de terres forestières sous-gestion durable :

Cet indicateur est lié aux activités de défense et de restauration de terres forestières qui s'inscrivent dans le cadre de fixation de dunes, de mise en place de digues anti-sel, de diguettes en pierre, de cordons pierreux, et d'ouvrages antiérosifs pour la récupération des

terres fertiles. Une fois récupérées, ces dernières seront mises à la disposition de la population pour promouvoir l'agriculture durable et la production agro-sylvo-pastorale.

Nombre de plans d'aménagement forestier élaboré: la mise en œuvre des plans d'aménagement forestiers permet non seulement la protection des forêts, mais une augmentation nette des revenus des ménages par l'exploitation rationnelle des produits forestiers non lignés, la production du charbon de bois et du bois de chauffe.

Produit 3.OS2 : Les femmes et les jeunes bénéficient d'appuis spécifiques pour les activités génératrices de revenus

Dans le cadre du renforcement du programme d'Électrification rurale et de vulgarisation de combustibles domestiques le MPE a développé un projet de vulgarisation en équipements modernes de cuisson avec la production de foyers améliorés et (iii) promouvoir les combustibles de substitution avec le programme national de biogaz qui prévoie d'installer biodigesteurs.

Indicateurs	Cible 2020	Progrès en 2020	Ecart/Gap	Taux de réalisation	Responsable
Objectif spécifique 2 : développer des modes de gestion et d'utilisation durables des ressources naturelles (terres, forêts, ressources halieutiques etc.)					
Produit 3.OS2 : Les femmes et les jeunes bénéficient d'appuis spécifiques pour les activités génératrices de revenus					
nombre de bios digesteurs installés	**2 000**	800	**-1 200**	**40,00%**	**Progede-PNB/MPE**
nombre de foyers améliorés diffusés	**250 000**	150 000	**-100 000**	**60,00%**	**Progede/MPE**

.

Indicateur : nombre de bios digesteurs installés:

Cette activité est opérationnalisée par le PROGEDE II et le PNB. Elle contribue au processus d'électrification rurale par le projet d'accès à l'énergie pour tous. La construction des biodigesteurs contribue de manière considérable sur le pouvoir d'achat des ménages avec une production de l'engrais organique vendue aux producteurs. Les biodigesteurs font parties des réseaux décentralisés qui contribuent de manière efficace à l'accès à l'énergie avec un faible taux d'investissement. Au courant de l'année 2020, 800 biodigesteurs ont été distribués sur les 2000 prévues, soit 40% de taux de réalisation. Certes les cibles ne sont pas

atteintes, mais les réalisations sont importantes et peuvent contribuer significativement au renforcement de la SAR. L'État du Sénégal doit promouvoir les réseaux décentralisés. Ils ont des coûts d'investissement moins élevés que le réseau interconnecté de la SENELEC.

Indicateur : nombre de foyers améliorés diffusés :

Les foyers améliorés diffusés consistent à la fabrication de foyers améliorés et leur diffusion. Elle participe à la lutte contre la déforestation en diminuant la quantité de bois de chauffe et de charbon de bois consommés pendant la cuisson. Son impact environnemental est d'autant plus significatif que le nombre de foyers améliorés utilisé est important permettant de lutter ainsi contre la quantité de gaz à effet de serre (CO2) produits dans l'environnement. C'est fort de ce constat, qu'il était prévu dans le PNASAR pour l'année 2020, la diffusion de 250.000 foyers aux ménages, mais l'objectif n'a été atteint qu'à 60% , avec 150.000 foyers distribués.

Electrification rurale : L'électrification rurale constitue un levier important dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. L'accès à l'énergie fiable et à bon prix, constitue un impératif pour atteindre la SA. Grâce à l'électricité, les actifs du monde rural mènent des AGR qui contribuent considérablement à une amélioration de leur pouvoir d'achat. L'économie qui tourne autour du monde rural avec l'accès à l'énergie pour tous, contribue efficacement à l'amélioration de leur condition de vie à travers une augmentation nette de leur pouvoir d'achat.

Dans les secteurs comme la pèche et l'agriculture, des progrès ont été notés avec la réalisation des unités (sous forme des GIE et autres unités) de transformation et de conservations de leur produit.

On peut en citer :

- ✓ GIE Thianys des femmes de Saloulou (40 femmes) : Usine de glace alimentée par l'énergie solaire pour la conservation des produits halieutiques et ménagers avec une capacité de production de la machine à glace : 256 kg/jour, système solaire installé de 6,3 Kwc. Le GIE réalise une production de 6388 Kg de glace.

Avec un chiffre d'affaires de 1 115 901 FCFA, bénéfices : 623 801 FCFA pour 8 mois d'exploitation, trois salariés : 2 exploitants, 01 gardien

- ✓ GIE des femmes Kassaut (plus de 200 ménages) : une unité de Transformation alimentaire Séchoir solaire Hybride (solaire et gaz) pour le séchage de fruits et céréales locales qui a une Capacité : 50Kg. Il est une unité de Séchages de produits divers (mangues, cajou, crevettes…).

Ces projets ont été réalisés par le PED en collaboration avec la Coopération Allemande, la GIZ.

CONCLUSIONS OS 2

Face à l'accentuation des effets néfastes du changement climatique sur les écosystèmes, combinés aux actions anthropiques négatives qui s'y exercent, le développement durable est sérieusement compromis de même que la sécurité alimentaire. A cet effet, il devient primordial de s'orienter vers la recherche et l'adoption de mécanismes d'adaptation durables, de restaurer et de sauvegarder les ressources naturelles.

Le secteur de l'environnement est engagé dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire. Sa contribution s'avère déterminante vue sa position transversale qui lui confère un rôle crucial et important dans le renforcement de la durabilité des bases productives des autres secteurs. D'où la nécessité de renforcer davantage ces actions environnementales, même si les acquis sont importants.

Le secteur de l'énergie participe à l'adoption des stratégies de production ou des technologies adaptives pour faire face aux changements climatiques en élaborant des programmes de productions d'énergie moins polluants tout en préservant les forêts. Ces projets/ programmes contribuent de manière considérables à l'accès à l'énergie fiable et à moindre coût tout en respectant l'environnement.

Un bon nombre d'unités de transformation et de conservation des produits agricoles et halieutiques ont été électrifié contribuant de manière substantielle à la sécurité alimentaire.

De ce fait, il devient impératif de renforcer ces acquis en investissant davantage dans les modes de gestion et de sauvegarde des ressources naturelles.

3.3. Objectif spécifique 3 : investir davantage dans la collecte, le stockage, le transport, la conservation

Produit 1.OS3 : les sites de production sont désenclavés.

Le désenclavement est un facteur important de réduction de la vulnérabilité des zones de production difficile d'accès, ainsi la construction de routes et pistes de production devient un impératif, pour faciliter la disponibilité et l'accès aux aliments.

Indicateurs	Cible 2020	Progrès en 2020	Ecart/Gap	Taux de réalisation	Responsable
Produit 1.OS3 : les sites de production sont désenclavés.					
5000 kilomètres de pistes (routes non revêtues) construites d'ici à 2022	1 000	2 170	**1 170**	**217,03%**	**MITTD**
5000 kilomètres de pistes (routes non revêtues) réhabilités d'ici à 2022	800	626	**-174**	**78,25%**	**MITTD**
15 quais construits et/ou réhabilités d'ici à 2022	7	2	**-5**	**28,57%**	**MPEM**
34 complexes frigorifiques construits /réhabilités	5	0	**-5**	**0,00%**	**MPEM**

Indicateur : 5000 kilomètres de pistes (routes non revêtues) construites d'ici à 2022

Le Ministère en charge des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement dans sa politique de désenclavement des sites de production, avait prévu dans le ¨PNASAR , pour l'année 2020, de construire 1000 kilomètres de route. Ainsi en 2020, en termes de réalisation, 2170 kilomètres de route ont été construites soit un taux de réalisation 217,03%.

Indicateur : 5000 kilomètres de pistes (routes non revêtues) réhabilités d'ici à 2022

En plus 626 kilomètres de piste ont été réhabilitées, soit un taux de réalisation de 78,25% de la cible annuelle 2020.

Produit 3.OS3 : Les circuits de commercialisation et de régulation des produits alimentaires sont améliorés

Les pertes post production, de par leur ampleur constituent une contrainte majeure à l'optimisation des productions, fort de ce constat, des moyens importants ont été consentis pour la mise en place d'infrastructures de stockage, de conservation et des plateformes de mise en marché.

En 2020, malgré les difficultés de mobiliser les ressources financières les ministères sectoriels, ainsi que les projets et ONG de développement ont réalisé à l'échelle nationale, de complexes frigorifiques, de magasin de stockage ou des plateformes modernes de stockage et de commercialisation des productions, des équipements de transformation

des produits ont été également alloues aux populations pour renforcer la valeur ajoutée des productions.

➲ Les infrastructures de stockage et de conservation

Dans le cadre de l'amélioration de la chaine de froid en 2020, sur les 5 sites ciblés par le projet chaine de froid du MPEM, pour l'installation de complexe frigorifique (Fatick, Podor, Thilogne, Kanel et Aere lao) aucun n'a connu de réalisation car les avances de démarrage n'ont pas été versées. Le financement EXIM BANK/INDE est en effet bloqué. EXIM BANK envisage de faire une visite des sites pour avoir une idée précise des travaux à réaliser avant de débloquer la situation. Cette visite qui a été programmée n'a pas pu se tenir du fait des mesures de contingentement dû à la pandémie COVID -19.

Indicateurs	Cible 2020	Progrès en 2020	Ecart/Gap	Taux de réalisation	Responsable
Produit 3.OS3 : Les circuits de commercialisation et de régulation des produits alimentaires sont améliorés					
06 marchés aux poissons construits/réhabilités d'ici à 2022	2	2	0	**100,00%**	**MPEM**
20 aires de transformation des produits halieutiques sont mises aux normes d'ici 2022	5	5	0	**100,00%**	**MPEM**
Nombre d'unité de transformation des produits locaux implanté	14	7 en cours	En cours	60%	CENAF-PADEF-EJ
Nombre d'unité d'allègement distribué aux femmes	5 180	3405	-1 775	66%	PALAM, DAGE
Taux de couverture de la consommation nationale par la production locale en oignons(en mois)	8	8	0	100,00%	MCPME
Taux de couverture de la consommation nationale par la production locale en pomme de terre(en mois)	9	9	0	100,00%	MCPME
Taux de couverture de la consommation nationale par la production locale en pomme de carotte (en mois)	8	8	0	100,00%	MCPME
Nombre d'infrastructures mises en place	3	0	0	0	MCPME

➲ Les infrastructures de transformation

Produits laitiers : Dans le cadre de la valorisation des produits laitiers, le MEPA a octroyé des matériels de transformation, à travers le PRADELAIT pour budget de 272 485 144 FCFA. En 2020, 3 lots de matériels ont été distribués soit un taux de réalisation physique de 67% et financière de 63%. Cette situation qui est assez performant est liée à l'importance que le Chef de l'Etat porte à la filière laitière. C'est d'ailleurs pour cette raison que le PRADELAIT est en cours d'actualisation pour être revue à la hausse.

Indicateur : nombre d'unité de transformation des produits locaux implanté

Le MFFGPE a consenti d'importants investissements dans des matériels de stockage, de conservation et de transformation des produits locaux au profit des femmes, afin de leur permettre de renforcer et de diversifier leurs activités génératrices de revenus. Certes pour ce volet les objectifs ne sont pas atteints, mais les acquis sont importants, et la dynamique va se poursuivre pour renforcer l'autonomisation des femmes.

Indicateur : 20 aires de transformation des produits halieutiques sont mises aux normes d'ici 2022 :

En ce qui concerne les aires de transformation qui étaient planifiés par le MPEM, aucune action n'a été déroulée en 2020 par le projet car le budget alloué pour l'activité a été ponctionné du fait de la pandémie à COVID - 19

➲ Renforcement des infrastructures marchandes

Indicateur : 06 marchés aux poissons construits/réhabilités d'ici à 2022

En 2020, grâce à l'appui des partenaires coréens, le MPEM à travers le projet construction d'infrastructures et acquisition de matériels et équipements de pêche a réalisé le marché au poisson de Matam. Le marché au poisson de Ourossogui, financé par l'OMVS dans le cadre du PGIRE II est en cours de construction. Cependant les quais de pêche de Bargny, de potou et de Missirah n'ont pu être réalisés du fait de la pandémie COVID et des ponctions budgétaires qui en a découlées.

Indicateur : Nombre d'infrastructures (plateformes commerciales) mises en place

L'accroissement des aires de stockage du Sénégal est devenu une réalité avec la construction de nouvelles plateformes commerciales permettant l'amélioration qualitative des marchés et espaces de vente existants. Pour cette année 2020, l'ARM devait réceptionner trois infrastructures commerciales construites dans les localités de : Koungheul- Kayar et Niandane (Podor) et terminer le projet de modernisation du marché sous régional de Diaobé mais les crédits prévus pour la finalisation de ces chantiers n'ont pu être mobilisés à cause des perturbations causées par la pandémie du Covid 19.

Une structuration du système de commercialisation avec la régulation des produits sur le marché constitue un élément fondamental pour améliorer l'accessibilité des aliments. A cet effet, le Ministère du commerce des petites et moyennes entreprises a réalisé beaucoup d'actions y relatives.

Dans cadre de concertation Des réunions périodiques de concertation ont été organisées selon les besoins des acteurs et les exigences du marché. Ce volet a permis de trouver des consensus forts relatifs aux mesures de gel et de rationalisation des importations pour certaines spéculations en plein essor (oignon, pomme de terre et carotte) dont les pouvoirs publics souhaitent promouvoir leur développement.

Indicateur : Taux de couverture de la consommation nationale par la production locale en oignon (en mois)

Pour l'exercice en cours le gel des importations d'oignon a débuté le 25 Janvier pour prendre fin le 23 Aout 2020, soit 207 jours, entrainant la 8 présence de l'oignon local sur le marché jusqu'à la première quinzaine du mois de Septembre. Pour cette année il y a une baisse de 15 jours par rapport à l'année 2019 cela est dû au bon hivernage qui n'a pas permis une conservation adéquate des stocks d'oignon.

Année	Début	Fin	Nbre de mois	Taux de couverture
2020	25 Janvier	23 Aout	7 mois	57,5%

Le taux couverture qui est de 57,5%, est l'indicateur qui permet de mesurer la satisfaction de la demande nationale par la production locale. En d'autres termes la production locale a satisfait la consommation nationale pendant 207 jours et les 153 jours restant sont couverture par les importations.

Taux de couverture de la consommation nationale par la production locale en pomme de carotte (en mois)

Pour l'exercice 2020, Le gel des importations de carotte a duré exactement 08 mois (20 Décembre au 20 Aout). Elle enregistre une progression de près d'un mois par rapport à l'année précédente.

Année	Début	Fin	Nbre de mois	Taux de couverture
2020	20 Déc. 2019	20 Août	8	66%

Le taux de couverture de la consommation nationale par la production locale est de 66%.

Cette année, la période de couverture s'est allongée de 25 jours cela est dû à un contexte favorable avec l'introduction des variétés précoces au début de la campagne et des variétés prés hivernales en fin de campagne.

Taux de couverture de la consommation nationale par la production locale en pomme de pomme de Terre

Le gel des importations de pomme terre débuté le 31 Décembre a été levé le 02 Septembre 2019 soit 8 mois 2 jours comme en 2019. Le Gel avait duré 5 mois 15 jours en 2017 et a connu un progrès de 2 mois 17 jours. Ce résultat si intéressant soit il découle d'un accord négocié et obtenu entre les producteurs sous la supervision de l'ARM.

L'accord consiste à approvisionner le marché de manière séquentielle : (i) La première phase est réservée aux producteurs de la vallée, du delta et aux petits producteurs de la zone des Niayes jusqu'à épuisement de leurs stocks, (ii) ensuite, dans une seconde phase, les grands producteurs (disposant de chambres froides) viennent alimenter le marché jusqu' à la fin de la campagne.

Année	Début	Fin	Nbre de mois	Taux de couverture
2020	31 Déc. 2019	02 Sept.	8 mois	66%

L'année 2020 a enregistré les mêmes performances que l'année 2019 soit huit de gel ce qui correspond à un taux de couverture importations de 66%.

Produit 4 OS3 : la sécurité sanitaire des aliments est renforcée

Concernant le contrôle des produits halieutiques, la comparaison des résultats obtenus par le MPEM pour 2020 montre que le niveau de performance globale est passé de 83,51%, contre 97% pour l'année 2019. La baisse du niveau de performance enregistrée en 2020 serait due à la baisse des analyses microbiologiques et physico-chimiques et à la baisse du nombre de certificats délivrés consécutive à la pandémie de la Covid-19 et la baisse des inspections sur fond de soucis budgétaires.

Indicateurs	Cible 2020	Progrès en 2020	Ecart/Gap	Taux de réalisation	Responsable
Produit 4 OS3 : la sécurité sanitaire des aliments est renforcée					
Nombre de sorties d'inspection des établissements de	740	657	-83	88,78%	**MPEM**

traitement et de l'amont de la filière halieutique					

Pour l'année 2020, sur un objectif de 740 inspections, le projet contrôle sanitaire des produits de la pêche a réalisé 657 inspections, soit un taux de réalisation de 89% et une diminution de 18% du nombre d'inspection par rapport à 2019. Les mesures de contingentement ont fortement impacté les sorties des agents.

Conclusion OS3

Dans la dynamique de poursuite de l'objectif d'atteinte de la sécurité alimentaire, l'essor des différents secteurs productifs est une réalité indéniable avec l'accroissement de la productivité et des rendements.

Mais l'optimisation de cette production croissante demeure problématique du fait de l'importance des pertes post production.

Cette situation est due à une insuffisance des infrastructures de stockage et de conservation, ce qui occasionne des pertes énormes surtout pour les produits périssables (horticoles, halieutiques…) et cela compromet réellement l'objectif d'atteinte de l'autosuffisance alimentaire. L'analyse des indicateurs montrent une faiblesse des investissements orientés vers les infrastructures de stockage et de conservation.

Non seulement, du fait des ressources limitées dédiées à ces infrastructures, les sectoriels avaient fixes des cibles faibles, mais elles n'ont pas eu des taux de réalisation satisfaisants. La transformation des produits reste encore très timide, or elle donne non seulement de la valeur ajoutée aux productions mais permet d'assurer la durabilité des produits dans le temps. Certes des efforts importants sont en train d'être réalisés pour renforcer le volet transformation des produits agrosylvopastorales et halieutiques, avec l'agroalimentaire, mais les acquis demeurent insuffisants. Pour atteindre notre objectif de SA, il est fondamental d'investir davantage dans les matériels de stockage de conservation, mais booster la transformation agroalimentaire.

Conclure sur les normes sanitaires de la pêche

Objectif spécifique 4: Renforcer les mécanismes de protection sociale des ménages vulnérables

Produit 1: Les groupes vulnérables bénéficient d'une sécurité sociale

Principaux indicateurs pour la protection sociale

Indicateurs	Cible 2020	Progrès en 2020	Ecart/Gap	Taux de réalisation	Responsable
Objectif spécifique 4:Renforcer les mécanismes de protection sociale des ménages vulnérables					
Produit 1: Les groupes vulnérables bénéficient d'une sécurité sociale					
Nombre d'acteurs utilisant le RNU pour le ciblage des bénéficiaires et la mise en œuvre des programmes de protection sociale	14	20	6	**142,86%**	**DGPSN**
Nombre de bénéficiaires du PNBSF enregistré dans le RNU	300 000	300 000	0	**100,00%**	**DGPSN**
Nombre de ménages bénéficiaires de la BSF	300 000	300 000	0	**100,00%**	**DGPSN**
Pourcentage de ménages ayant reçu des transferts monétaires du PNBSF	100%	95%	0	**95,00%**	**DGPSN**
Pourcentage de ménages bénéficiaires ayant reçu l'intégralité des transferts de l'année les cent mille franc (100 000 CFA)	98%	0	-1	**0,00%**	**DGPSN**
Volume monétaire transféré par le PNBSF aux bénéficiaires (milliards FCFA)	30 000 000 000	15 346 000 000	-14 654 000 000	**51,15%**	**DGPSN**

Indicateur : Nombre d'acteurs utilisant le RNU pour le ciblage des bénéficiaires et la mise en œuvre des programmes de protection sociale

Le RNU se dresse comme une solution à l'absence d'un système commun de ciblage dans le pilotage des interventions sociales caractérisées par un faible impact des projets de filets sociaux avec des coups de gestion élevés et une faiblesse de la coordination et de la mise en synergie des politiques sociales.

Le RNU est un système de gestion de bases de données qui est le référentiel du gouvernement sur lequel se base les projets et programmes adressés aux populations pauvres et vulnérables.

Le déploiement du système d'information et de gestion du RNU se poursuit et en 2020, 438 utilisateurs ont été formés sur les modules du SIG pour une cible de 430 personnes soit 8 utilisateurs supplémentaires.

En ce qui concerne l'utilisation on dénombre 20 acteurs (projets et programmes) qui y ont recours pour exécuter leurs interventions, alors que l'objectif pour 2020, était de 14 projets.

Indicateur : Nombre de bénéficiaires du PNBSF enregistré dans le RNU

Conçu pour promouvoir un système de solidarité et d'autonomisation des familles vulnérables ou pauvres et contribuer à une répartition des richesses nationales, le PNBSF est un transfert monétaire conditionnel à l'inscription, au maintien des enfants à l'école, à l'enregistrement à l'état civile et à la tenue régulière du carnet de vaccination des enfants âgés de 0 à 5 ans, destinées aux populations pauvres et vulnérables. Son objectif est de contribuer à la lutte contre la vulnérabilité et l'exclusion sociale à travers une protection sociale intégrée visant à renforcer leurs capacités productives et éducatives.

Indicateur : Pourcentage de ménages bénéficiaires ayant reçu l'intégralité des transferts de l'année les cent mille franc (100 000 CFA)

L'indicateur au paiement des quatre transferts n'a pas été renseigné, car il y a que deux trimestres qui ont été payés.

Indicateur : Pourcentage de ménages ayant reçu des transferts monétaires du PNBSF

Malgré un contexte difficile qui a coïncidé avec la pandémie de COVID-19, le taux moyen de paiement se situe à 95% correspondant à 302418 ménages. Les activités liées aux transferts ont tourné autour de :

La réorganisation du paiement pendant la crise sanitaire par une planification adéquate, la mise en place d'un dispositif de lavage des mains au niveau des bureaux de poste et des postes mobiles avancées, la distribution de masques aux bénéficiaires, la sensibilisation et l'encadrement des bénéficiaires pendant l'opération ;

- La mise en place de points mobiles de paiement en collaboration avec la SN poste ;
- L'établissement des ordres de virement ;
- Le suivi de la disponibilité des cartes yaakar auprès des bénéficiaires ;
- Les enquêtes de suivi du paiement.

Volume monétaire transféré par le PNBSF aux bénéficiaires (milliards FCFA)

Le paiement des bourses pour l'année 2020 a connu un retard important, deux trimestres ont été payés et le troisième est en train d'être exécuté en 2021.

Produit 2: Les capacités d'adaptation locales aux chocs sont renforcées et améliorées.

Les effets du changement climatique engendrent une récurrence des chocs qui accentuent la vulnérabilité des populations. C'est pourquoi, pour renforcer la capacité de résilience, afin de les aider à faire à ces aléas, des mécanismes de protection sociale comme l'assurance agricole sont mis en place pour assister pour accompagner les producteurs.

Indicateurs	Cible 2020	Progrès en 2020	Ecart/Gap	Taux de réalisation	Responsable
Objectif spécifique 4:Renforcer les mécanismes de protection sociale des ménages vulnérables					
Produit 2: Les capacités d'adaptation locales aux chocs sont renforcées et améliorées.					
12 824 producteurs utilisent l'information climatique pour leur prise de décision d'ici à 2022	10 561	104 730	94 169	**991,67%**	**CNAAS**

Indicateur : 12 824 producteurs utilisent l'information climatique pour leur prise de décision d'ici à 2022

Dans le cadre de la Promotion de l'assurance agricole, le Sénégal, pour accompagner le développement de l'agriculture s'est engagé dans la réduction des risques agricoles et le renforcement de la résilience des producteurs. Dans ce sens, le gouvernement du Sénégal préconise entre autres solutions, l'investissement du secteur privé et notamment des institutions financières. Malgré de nombreux efforts, les concours bancaires à l'agriculture ne peuvent être hissés au-delà de 5%.

Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cet état de fait dont notamment (i) les risques systémiques inhérents à l'agriculture, (ii) le caractère aléatoire de la rentabilité des activités agricoles, et (iii) la faible connaissance par les institutions financières des risques agricoles et de la structuration des différentes chaînes de valeur agricoles.

Ainsi, la conception et la vulgarisation d'instruments de mitigation des risques agricoles capables de rendre l'environnement du secteur de l'agriculture propice à l'intervention des institutions financières et des investisseurs apparaissent donc plus qu'indispensable. Pour répondre à cet impératif l'Etat du Sénégal, conformément aux orientations de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), a appuyé dans le cadre d'un PPP, la mise en place de la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) avec comme mandat de développer une offre pertinente de

produits d'assurance agricole. La compagnie qui fait office de pionnière de l'assurance agricole dans la zone CIMA (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance) a réussi en un temps record à mettre sur le marché national une offre correcte en matière d'assurance agricole.

La CNAAS a pour mission de planifier la stratégie de pérennisation du régime d'assurance agricole au Sénégal en conformité avec les dispositions de l'article 55 du Code des Assurances. Elle apporte une contribution à la modernisation de l'Agriculture sénégalaise en aidant à rendre plus visible et plus transparent les systèmes de protection contre les calamités naturelles et les risques liés aux activités A.S.P. elle a aussi pour mission de promouvoir le développement de l'industrie agricole au Sénégal et faire la promotion de nouveaux produits.

Pour satisfaire sa mission, la Compagnie compte aussi sur l'appui de partenaires qui optent pour des mécanismes de gestion des risques agricoles, innovants tels que l'assurance agricole pour augmenter la résilience des producteurs et développer le financement rural.

Dans ce cadre, une bonne de sensibilisation sur l'importance des produits de l'assurance agricole menée par la CNAAS avec l'appui de certains partenaires a suscité l'adhésion de plusieurs acteurs dans les services de l'assurance agricoles piloté et contribué à la réalisation des performances liées à l'Objectif Spécifique « Renforcer les mécanismes de protection sociale des ménages vulnérables ».

Indicateur : 46 873 exploitants agricoles ont souscrit à une assurance agricole chaque année d'ici à 2022

Indicateurs	Cible 2020	Progrès en 2020	Ecart/Gap	Taux de réalisation	Responsable
Objectif spécifique 4:Renforcer les mécanismes de protection sociale des ménages vulnérables					
Produit 4 : Les ménages souscrivent à une assurance agricole.					
46 873 exploitants agricoles ont souscrit à une assurance agricole chaque année d'ici à 2022	250 000	393 880	143 880	**157,55%**	**CNAAS**

Souscription à l'assurance agricole

Au courant de l'année 2020, le nombre de producteurs qui ont souscrit à l'assurance agricole est 399. 880 et dépasse largement les prévisions qui étaient de 250.000.

Ce dépassement de la cible peut s'expliquer par une bonne campagne commerciale (Sensibilisation /d'information/formation/encadrement), en sus les appuis financier et technique de certains partenaires comme MYAGRO, le PAFA, la LBA/sa et l'ASPRODEB, l'USAID, l'ANACIM, le SAED, etc.

En effet, la LBA/sa dans sa phase pilote a assuré la totalité de son portefeuille crédit campagne en assurance indicielle de même que son portefeuille crédit cultures dites de contre saison froide (horticole) dans son réseau ouest. On peut citer des partenaires comme My AGRO paie la prime d'assurance indicielle pour des producteurs qu'il appuie dans la zone- Est. Le PAFA subventionne la prime d'assurance récolte et bétail pour des Organisations bénéficiaires, à hauteur de 40 pour cent sur l'ensemble du territoire.

Indicateur : Les producteurs utilisent l'information climatique pour leur prise de décision

Le nombre de producteurs qui utilisent l'information climatique dans leur prise de décision en 2020 est 104.730 et dépasse largement les prévisions qui étaient de 100.000.

On peut expliquer cette hausse du nombre de producteurs qui utilisent l'information climatique par le fait que la CNAAS a reçu l'appui de INCRISAT/USAID à travers le projet PIICAA (Projet d'Intégration de l'Information Climatique dans l'Assurance Agricole) dans le cadre de la sensibilisation /formation et la collecte des données sur les utilisateurs de l'information climatique dans leur prise de décision.

Conclusion de OS 4

Face à la récurrence des chocs qui accentuent la vulnérabilité des populations, des mécanismes de protection sociale sont mis en place et renforcer au fil du temps. Grace aux efforts déployés par l'Etat et ses partenaires, la protection sociale occupe une place prioritaire dans les interventions, ce qui justifie les innombrables actions y relatives. L'analyses des résultats de 2020, ont montré un accroissement du nombre d'acteurs utilisant le RNU comme base de ciblage, pour opérer un choix judicieux de vrais ayant droits des actions sociales. Ceci a permis, non seulement d'optimiser les ressources financières destinées au ciblage des ménages vulnérables, mais aussi d'imprimer une

célérité dans les interventions. Dans le cas des filets sociaux avec les bourses familiales, les efforts consentis se poursuivent, toutefois avec la pandémie, il a été notée des perturbations sur les transferts monétaires, avec seulement deux trimestres honorés Ce retard dans les paiements va impacter négativement la situation socioéconomique des ménages, déjà rudement éprouvés par la crise sanitaire. D 'où la nécessité de renforcer davantage les ressources orientées vers la protection sociale.

L'assurance agricole qui est l'autre levier, permettant le renforcement de la capacité de résilience des populations particulièrement les producteurs, a connu des bonds importants avec une augmentation progressive du nombre d'adhérents, dépassant largement les prévisions de 2020, ce qui dénote une amélioration progressive du taux de pénétration.

Pour faire face à la recrudescence des chocs qui sont multiformes et plus acerbes, il est essentiel de renforcer significativement les mécanismes de protection sociale avec des investissements massifs.

4. Le sous-programme D : Renforcement institutionnel et Gouvernance de la sécurité alimentaire et la résilience

4.1. Objectif spécifique 5 : assurer une gouvernance harmonieuse de la sécurité alimentaire et de la résilience

Indicateurs	Cible 2020	Progrès en 2020	Ecart/Gap	Taux de réalisation	Responsable
Objectif spécifique 5 : assurer une gouvernance harmonieuse de la sécurité alimentaire et de la résilience					
Produit 1.OS5 : les structures de gestion et cadres de concertation sont rendus plus fonctionnels.					
5 réunions du CNSA tenues d'ici à 2022	1	0	**-1**	**0,00%**	**SECNSA**
10 réunions du CNSA CT tenues d'ici à 2022	1	0	**-1**	**0,00%**	**SECNSA**
20 réunions du CTN suivi évaluation tenue d'ici à 2022	4	2	**-2**	**50,00%**	**SECNSA**
130 réunions du CRSA tenues d'ici à 2022	26	2	**-24**	**7,69%**	**SECNSA**
420 réunions du CDSA tenues d'ici à 2022	84	0	**-84**	**0,00%**	**SECNSA**
65 recommandations proposées par les CRSA et soumis au CTN suivi évaluations d'ici à 2022	13	0	**-13**	**0,00%**	**SECNSA**
90 recommandations proposées par les CTN suivi évaluations et soumis au CT CNSA pour priorisation d'ici à 2022	18	0	**-18**	**0,00%**	**SECNSA**

50 recommandations priorisées par le CT CNSA et soumis au CNSA pour décisions à prendre d'ici à 2022	10	0	**-10**	**0,00%**	**SECNSA**
25 décisions appliquées d'ici à 2022	5	0	**-5**	**0,00%**	**SECNSA**

Produit 1.OS5 : les structures de gestion et cadres de concertation sont rendus plus fonctionnels.

Indicateur : 05 réunions du CNSA tenues d'ici à 2022 : Dans le cadre de l'exécution de ses activités, le Conseil National de sécurité Alimentaire s'est fixé comme objectif de tenir une réunion durant l'année 2020. Cependant, aucune réunion n'a pas été tenue du fait de non validation de réformes institutionnelles.

Indicateur : 10 réunions du CNSA CT tenues d'ici à 2022 : le CT CNSA a comme objectif de tenir 2 réunions par année. Cependant, aucune réunion n'a pas été tenue du fait de non validation de réformes institutionnelles.

Indicateur : 20 réunions du CTN suivi évaluation tenue d'ici à 2022 :
Les points focaux désignés par les différentes parties prenantes à la mise en œuvre du PNASAR à savoir les ministères sectoriels, structures étatiques, projets, ONG, et la société civile, sont les membres constitutifs de ce CTN suivi évaluation. Ce dernier qui a pour rôles principales de (i) Valider les résultats des données des sectoriels, du niveau déconcentré avec les CRSA et CDSA, (ii) de proposer des recommandations fortes au CT CNSA. Pour pouvoir accomplir l'important travail assigné à cedit comité, il était prévu dans la planification 2020 du PNASAR, d'organiser quatre réunions, dont seulement deux ont pu être réalisées, car avec les restrictions de rassemblement découlant des mesures de lutte contre la Pandémie du Covid 19, les autres rencontres du comité ont été différées.

Indicateur : 130 réunions du CRSA tenues d'ici à 2022 :

Les comités régionaux de SA qui sont présidés par les gouverneurs respectifs, est par essence un cadre de concertation pour les acteurs locaux de la SA. Il joue des rôles cruciaux dans le dispositif de suivi évaluation dans PNASAR, qui se résume entre autres à la (i) Validation des résultats des sessions de planification et de suivi des PPSAN intervenant dans leurs régions (ii) propositions de recommandations au CTN Suivi

évaluation. Durant l'année sous revue, il était prévu d'organiser deux rencontres du CRSA qui n'ont pas pu se tenir par manque de ressources financières.

Indicateur : 420 réunions du CDSA tenues d'ici à 2022 :
A l'instar du niveau régional, tous les 45 départements disposent également d'un CDSA qui est présidé par les préfets respectifs et sert de tribune de concertation pour les acteurs locaux de la SAR. Une cible de deux rencontres a été planifiée au courant 2020, mais face aux difficultés financières, les activités n'ont pas été réalisées.

Indicateur : 65 recommandations proposées par les CRSA sont soumises au CTN suivi-évaluation d'ici à 2022 : il y'a eu l'absence de 13 recommandations comme objectif du fait de la non tenue d'aucune réunion des Comité Régional SA.

Indicateur : 90 recommandations proposées par les CTN suivi-évaluation et soumises au CT CNSA pour priorisation d'ici à 2020 : Le Conseil Technique National du Suivi-évaluation avait comme objectif de proposer 18 recommandations. Cependant aucune recommandation n'a pas été produits du fait qu'il n y'a pas eu de réunion.

Indicateur : 50 recommandations priorisées par le CT CNSA et soumises au CNSA pour décision à prendre d'ici à 2022 : l'objectif des 10 recommandations priorisées par le CT CNSA n'a pas été atteint parce que les réunions n'ont pas eu lieu.

Indicateur : 25 décisions appliquées d'ici à 2022 : aucune décision n'a pas été appliquée par défaut de recommandations

Produit 3 OS5 : La sécurité alimentaire et la résilience sont mieux prises en compte dans la planification locale: Les interventions humanitaires sont mieux coordonnées.

Indicateur : 16 Plans locaux intégrants la sécurité alimentaire et la résilience :
Compte tenu de l'importance et des enjeux pressants de SA et de résilience, face aux effets du changement climatique, il était établi dans le PNASAR, d'accompagner trois collectivités locales dans l'élaboration de leurs plans locaux de développement, pour s'assurer d'une réelle prise en compte des volets SA et de résilience dans la formulation de ce document stratégique. Cependant par manque de moyens financiers, les activités prévues n'ont pas été effectives.

Produit 4 OS5 : Les interventions humanitaires sont mieux coordonnées.

Suite à la publication des résultats des différents cadres d'analyse qui ont permis de faire la cartographie des zones à risques et l'effectif des populations en insécurité alimentaire qui nécessite une assistance humanitaire pour éviter une dégradation de la situation ; le SECNSA en s'appuyant sur une démarche participative et inclusive a coordonné l'élaboration du plan national de riposte (PNR 2020). Ce dernier a réuni tous les acteurs du domaine de SA de la résilience et nutritionnel (humanitaires, partenaires au développement, structures étatiques) pour définir les mécanismes d'intervention les plus efficaces et efficients et ainsi procédé à sa formulation à travers le PNR. Sur ce, de nombreuses rencontres ont été prévues ;

Indicateur : 20 réunions inclusives sur les interventions humanitaires à tous les niveaux :

Pour une bonne mise en œuvre des interventions humanitaires, de nombreuses rencontres ont été organisées par les principaux acteurs du PNR, afin d'harmoniser les mécanismes d'intervention. Compte tenu du contexte particulier de l'année 2020, marquée par cette crise sanitaire sans précèdent avec son lot de vulnérabilité, les rencontres des interventions humanitaires se sont multipliées avec six rencontres effectuées contre les quatre planifiées dans les PTBA 2020 du PNASAR.

Indicateur : 195 réunions de coordination de la mise en œuvre des plans de réponses à l'insécurité alimentaire sont organisées dans les 13 régions du pays d'ici à 2022 :

L'efficacité de la mise en œuvre du PNR passe impérativement par une bonne coordination. C'est fort de ce constat qu'au niveau régional il a été organisé au total 13 réunions de coordination de la mise en œuvre des plans de réponses à l'insécurité alimentaire avec les toutes les parties prenantes. Même si la cible des 39 rencontres n'a pas été atteinte du fait des nombreuses restrictions dues à la pandémie de COVID 19, il a été note une bonne coordination des PNR, ce qui lui a valu des acquis importants.

Indicateur : Nombre de ménages vulnérables assistés :

Au mois de janvier 2020, le plan national de réponse (PNR) a été élaboré avec l'ensemble des partenaires. Il a été validé politiquement par l'autorité au mois de février 2020. Avec la survenue de la pandémie à COVID-19 au mois de mars, le plan de réponse qui se proposait d'apporter une prise en charge urgente aux seules personnes projetées en phase crise, selon les résultats du Cadre Harmonisé de mars 2020, a été révisé en PUSA, en

tenant en compte les effets de la pandémie. C'est dans cadre que le PUSA, a pris en compte, en plus des personnes projetées en crise alimentaire, celles répertoriées sous pression en projetée estimé à 3 470 287 personnes, soit au total 4 237 013 personnes, correspondant à 529 627 ménages du cadre harmonisé.

Le PUSA 2020 a été bâti sur une approche intégrée, sécurité alimentaire, nutrition opération sauvegarde bétail.

Elle se décline en quatre (4) volets :

- fournir une assistance alimentaire appropriée à 529 627 ménages répartis sur l'ensemble du territoire national ;
- fournir une assistance nutritionnelle aux enfants de 0 à 5 ans et aux femmes allaitantes et enceintes ;
- renforcer la prévention et la surveillance épidémiologique à travers des activités de WASH ;
- conduire une opération sauvegarde du bétail; suivre et évaluer les effets de l'intervention.

Le coût global du PUSA 2020 était estimé à 123 554 327 920 FCFA. Pour la première phase du PUSA 2020, un montant de 80 500 000 000 FCFA a été acquis par l'Etat et le partenaire Réplica, soit 64% du coût global.

Le montant acquis est réparti comme suit :

69 000 000 000 FCFA destinés à l'opération « aide alimentaire d'urgence », une des composantes du Fonds de Résilience Sociale et Economique (FORSE) COVID-19 ;

11 500 000 000 FCFA de l'indemnité de la mutuelle panafricaine ARC disponibles depuis décembre 2019.

CONCLUSIONS OS 5

Il ressort de l'analyse des indicateurs sur la gouvernance de la SAR, une grande faiblesse dans le fonctionnement des structures de gestion et cadre de concertation sur la SAR, qui sont confrontés à une léthargie. Par essence ces instances doivent jouer des rôles essentiels pour une bonne gouvernance de la SAR. Ces cadres servent de tribune pour

engager des réflexions profondes sur la situation de la sécurité alimentaire et de résilience, identifier les goulots d'étranglements et formuler les recommandations fortes pour l'atteinte des objectifs de SA.

Les instances décisionnelles (CNSA/CT-CNSA) qui sont également en hibernation devaient s'appuyer sur ces recommandations pour faire les réorientations nécessaires et prendre les décisions majeures, afin d'obtenir une efficacité de la politique de SA, définit par le gouvernement dans le but de faire face à la lancinante question de l'insécurité alimentaire. De nos jours face à la variabilité des paramètres climatiques qui accentuent la situation de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire des populations, il devient primordial de dynamiser toutes les instances de gestion de la SA et de les doter des moyens techniques et financiers conséquents. De ce fait, elles pourront accomplir pleinement les rôles et responsabilités qui leur sont assignés, pour une gouvernance harmonieuse de la SA.

Les résultats de l'analyse dénotent également des acquis importants dans la bonne coordination des interventions humanitaires, qui jadis se caractérisées par une dispersion des actions impactant négativement l'efficacité des énormes efforts déployés par les humanitaires et partenaires au développement.

Au courant de l'année 2020, le SECNSA a réussi à impulser une dynamique unitaire dans les interventions humanitaires. De nombreuses rencontres ont été organisées, réunissant les principaux acteurs pour une harmonisation efficace des actions. La bonne coordination des interventions notée, sous le lead du SECNSA a porté ses fruits, entrainant une efficacité des interventions qui ont permis d'améliorer la situation alimentaire de nombreux ménages comme la révélé les derniers résultats du CH du mois de mars, qui ont fait état d'une nette amélioration de la SA à l'échelle national. Sur ce, il devient impératif de maintenir et de renforcer cette bonne dynamique de coordination de toutes les interventions humanitaires, gage du succès.

Objectif spécifique 6 : Renforcer les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la résilience

Indicateurs	Cible 2020		Ecart/Gap	Taux de réalisation	Responsable

		Progrès en 2020			
Objectif spécifique 6 : Renforcer les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la résilience					
Produit 2.OS6 : Les dispositifs de collecte d'analyse et de gestion des données au niveau central et déconcentré sont développés.					
10 dispositifs de collecte des données opérationnels d'ici à 2022	1	1	0	**100,00%**	**SECNSA**
10 enquêtes de Suivi de la Sécurité alimentaire réalisées d'ici à 2022	3	3	0	**100,00%**	**SECNSA**
10 enquêtes de suivi des paramètres clés réalisées d'ici à 2022	2	2	0	**100,00%**	**SECNSA**
01 système d'information sur la sécurité alimentaire et la résilience d'ici à 2022	1	1	0	**100,00%**	**SECNSA**

Produit 2.OS6 : Les dispositifs de collecte d'analyse et de gestion des données au niveau central et déconcentré sont développés.

La gestion et la collecte de l'information reste toujours une des préoccupations majeures des acteurs de la SAR. C'est pourquoi le PNASAR, dans le cadre de sa mise en œuvre prévoit une batterie d'indicateurs avec des valeurs cibles pour contribuer à la bonne marche des dispositifs logés dans les ministères sectoriels.

Indicateur : 10 dispositifs de collecte des données opérationnels d'ici à 2022 :

Le dispositif de collecte est constitué de l'ensemble des éléments qui permet de faciliter la collecte d'informations. Au sein de chaque ministère, il existe un dispositif de collecte mais qui connait pour la plupart des dysfonctionnements au niveau de la collecte d'informations. Concernant le SE-CNSA, il existe un dispositif de collecte composé des agents, des outils modernes performants permettant de faire adéquatement la collecte de données de façon régulière. L'atteinte de ce résultat était basée sur la fonctionnalité du dispositif de collecte aussi bien au niveau central comme local. En 2020, seul le dispositif de collecte du SE-CNSA a été visé pour être opérationnel. Fort heureusement, ce dispositif fonctionne et permet d'assurer la collecte de données lors des enquêtes de suivi de la sécurité alimentaire organisées deux fois par année.

En perspectives, le PNASAR se fixe comme objectif de contribuer à la bonne exécution des autres dispositifs logés au sein des ministères sectoriels.

Indicateur : 10 enquêtes de Suivi de la Sécurité alimentaire réalisées d'ici à 2022

Le SE-CNSA, dans le cadre sa mission de veille et d'alerte, organise chaque année deux enquêtes de suivi de la sécurité alimentaire dans le but de renseigner la situation de la sécurité alimentaire du pays. En 2020, deux enquêtes ont été prévues. On a noté une réalisation à hauteur de 100% concernant cet indicateur. Ce qui démontre une nette performance.

Indicateur : 10 enquêtes de suivi des paramètres clés réalisées d'ici à 2022 :

Les paramètres clés, sont des indicateurs qui renseignent sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence. Ils sont obtenus à l'issue d'enquête (profil), réalisées dans les zones de moyens d'existence (ZME).

Ils permettent de mesurer le degré de vulnérabilité des ménages dont un changement dans l'accès tel que défini dans la base de référence pourrait avoir des conséquences sur l'économie des ménages.

En effet, en 2020, deux enquêtes ont été prévues pour être réalisées. Au terme de l'année, toutes les deux enquêtes ont été réalisées soit un taux de réalisation de 100%.

01 système d'information sur la sécurité alimentaire et la résilience d'ici à 2022 :

Un système d'information sur la sécurité alimentaire pour objectif de regrouper toutes les informations relatives sur la sécurité alimentaire et la résilience. Dans le cadre de la mise en œuvre du PNASAR, il est prévu la mise en place d'un système d'information sur la SAR. Ainsi, le processus de mise en place de ce système a déjà démarré avant l'appui du projet RC/GSAR de la JICA. Ce système va regrouper en son sein, un volet suivi évaluation, un volet animation du système d'alerte précoce et un volet SIRT.

Produit 3.OS6 : L'informations désagrégées de sécurité alimentaire et de résilience est mise à la disposition des usagers

Indicateurs	Cible 2020	Progrès en 2020	Ecart/Gap	Taux de réalisation	Responsable
Objectif spécifique 6 : Renforcer les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la résilience					
Produit 3.OS6 : L'information désagrégées de sécurité alimentaire et de résilience est mise à la disposition des usagers					
10 rapports produits et publiés sur la situation de la SAR d'ici à 2022	2	2	0	**100,00%**	**SECNSA**
10 sessions du cadre harmonisé tenues d'ici à 2022	2	2	0	**100,00%**	**SECNSA**
10 sessions du cadre harmonisé décentralisées d'ici à 2022	3	3	0	**100,00%**	**SECNSA**

10 sessions de outcome analysis tenues d'ici à 2022	2	2	0	**100,00%**	**SECNSA**
20 bulletins d'informations produits sur le SAR d'ici à 2022	4	4	0	**100,00%**	**SECNSA**

Indicateur : 10 rapports produits et publiés sur la situation de la SAR d'ici à 2022

Pour assurer une bonne information désagrégée sur la situation de la sécurité alimentaire, de nutrition et de résilience, le SE-CNSA avait comme objectif de produire et de publier 02 rapports pour l'année 2020. Ces rapports informent sur les résultats de la sécurité alimentaire du pays en différentes périodes.

La cible par rapport à l'indicateur a été réalisée à 100% et elle est fortement liée à la réalisation des deux enquêtes de suivi de la sécurité alimentaire réalisée en amont deux fois par année. Autrement dit, ces rapports sont produits à la suite de la réalisation des enquêtes menées chaque année.

Indicateur : 10 sessions du cadre harmonisé tenues d'ici à 2022

Le cadre harmonisé (CH) est un outil d'analyse de référence, pour les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, qui permet d'évaluer de manière objective et consensuelle les difficultés alimentaires auxquelles font face les populations Le SE-CNSA à travers sa cellule SAP, tient chaque année 02 sessions du CH identifier les populations en phase d'insécurité alimentaire. Toutes les 2 sessions prévues ont été réalisés.

Indicateur : 10 sessions du cadre harmonisé décentralisées tenues d'ici à 2022

Ces sessions précèdent les sessions du CH national. Dans cet exercice était de déterminer le phasage dudit département dans l'échelle de classification de la sévérité de l'insécurité alimentaire et également faire l'estimation des populations en IA Le SECNSA avait pour objectif de tenir 03 sessions du cadre harmonisé décentralisé dans les régions pour l'année 2020. Ainsi, l'objectif a été réalisé à 100% grâce aux concours de certains financements des partenaires et du SECNSA.

Indicateur : 10 sessions d'outcome Analysis tenues d'ici à 2022

L'Outcome Analysis (OA) est une étape du HEA, qui permet d'analyser les changements d'accès à la nourriture et au revenu des ménages qui résident dans une ZME. C'est un outil d'analyse des résultats basés sur les moyens d'existence, en vue de

renseigner certains indicateurs de sécurité alimentaire. En 2020, les deux sessions prévues ont pu été réalisées.

Indicateur : 20 bulletins d'informations produits sur la SAR d'ici à 2022 :

Il s'agit d'un bulletin qui regroupe des informations secondaires et primaires provenant respectivement des structures étatiques membres du CT, et à travers des collectes de données au niveau des ménages.il informe sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays orientée par période (tous les 03 mois) En 2020, 04 bulletins ont été prévus pour être produits et publiés. L'objectif a été atteint à 100%.

Produit 4.OS6 : Un système de suivi évaluation des politiques et programmes de SAR performant est mis en place.

Indicateurs	Cible 2020	Progrès en 2020	Ecart/Gap	Taux de réalisation	Responsable
Objectif spécifique 6 : Renforcer les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la résilience					
Produit 4.OS6 : Un système de suivi évaluation des politiques et programmes de SAR performant est en mis en place					
10 missions conjointes de suivi réalisées d'ici à 2022	2	1	**-1**	**50,00%**	**SECNSA**
260 missions des PPSAN réalisées d'ici à 2022	52	4	**-48**	**7,69%**	**SECNSA**
Nombre de projets de sécurité alimentaire et de résilience suivis et évalués d'ici à 2022	201	4	**-197**	**1,99%**	**SECNSA**
260 rapports de suivi évaluation produit par le BRSA d'ici à 2022	52	4	**-48**	**7,69%**	**SECNSA**

Indicateur : 10 missions conjointes de suivi réalisées d'ici à 2022 :

Le suivi de la mise en œuvre des projets permet d'opérationnaliser le PNASAR. Dans la planification annelle des activités du CTN de suivi évaluation du PNASAR, il est prévu chaque année en collaboration avec les ministres sectoriels, d'organiser 02 missions de suivi des projets au niveau national. Ces missions de suivi viennent en appui aux suivis trimestriels menés au niveau de chaque région par les bureaux régionaux de sécurité alimentaire du SECNSA.

Elles permettent d'une part de mesurer le niveau de mise en œuvre des activités des projets mais d'autre part de connaitre les effets induits par ces projets dans les moyens

d'existences des ménages. Ainsi, pour ce fait, en 2020, deux (02) missions de suivi étaient prévus pour être réalisées. En fin 2020, seule une mission a été ténue soit 50% de réalisation. Cela est dû à la survenue de la pandémie qui a entrainé un report de cette activité jusqu'au mois de novembre 2020.

Indicateur : Nombre de projets de sécurité alimentaire et de résilience suivis et évalués d'ici à 2022 :

Après la cartographie de 2018, le Sénégal a disposé de 201 projets de SAR. Ces projets étaient censés être suivis par le SECNSA pour mesurer leur état d'avancement et évaluer leurs impacts sur les populations. Par faute de ressources financières, en 2020, seuls 04 projets ont fait l'objet de suivi, soit un taux de réalisations de 02%. Les raisons précitées justifient ce faible taux de réalisation. Ainsi, en 2021, avec le nouveau dispositif de suivi évaluation des projets, les BRSA sont censés faire le suivi de ces projets. Le taux de réalisation pourrait être rehaussé.

Indicateur : 260 missions de suivi des PPSAN réalisées d'ici à 2022 :

Le suivi et l'évaluation des projets et programmes est l'une des missions phares du SECNSA au niveau des régions. A travers nos BRSA, il est prévu 52 suivis trimestriels des projets identifiés dans chaque région. En 2020, seulement 04 missions de suivi ont été réalisées dans la région de Matam. Cette faible réalisation est due aux manques de ressources pour mener ces activités de suivis. Par ailleurs, avec la nouvelle planification de 2021 et avec une probable disponibilité de ressources, tous les missions de suivi prévues pourront être réalisées.

Indicateur : 260 rapports de suivi évaluation produit par le BRSA d'ici à 2022

La production de ces rapports constitue des extrants à la réalisation des missions de suivi des projets réalisées par les BRSA. Ainsi, sur une prévision de 52 rapports à produire et à publier pour 2020, seulement 04 rapports ont été réalisés.

CONCLUSIONS OS 6

Une bonne gouvernance de la SA passe nécessairement par l'existence d'un système d'information performant sur la sécurité alimentaire, qui permettra de disposer à temps réel de toutes les informations relatives à la situation de la sécurité alimentaire du pays.

Pour alimenter ce système des collectes de données régulières sont effectuées auprès des sectoriels et autres partenaires, mais aussi au niveau des ménages. Pour l'année 2020, toutes les opérations de collectes de donnes et des cadre d'analyses de la sécurité alimentaire ont été réalisées, mais avec beaucoup de difficultés comme d'habitude. Car le SECNSA qui assure l'exécution de toutes ces activités ne dispose pas de ressources financières lui permettant de dérouler correctement. Il dépende entièrement des partenaires pour exécuter ces activités, ce qui constitue une contrainte majeure.

La communication sur les résultats émanant des différents cadres d'analyse sur la situation de la sécurité est nettement améliorée toujours avec l'appui de certains partenaires.

Les analyses des données de 2020, ont montré une faible exécution des activités relatives au suivi des projets et programmes de SA, qui est l'une des missions phares du SECNSA. Cela s'explique par l'absence de ressources financières dédiées à ces activités. Il faut toujours recourir au concours des partenaires au développement pour opérationnaliser les actions planifiées. Les ministères sectoriels, un des principaux pourvoyeurs de données, rencontrent les mêmes difficultés de financements de leur dispositif de collecte des données.

D'où la nécessité pour tous les intervenants d'accorder plus d'importance au système d'information, en allouant des ressources conséquentes, pour l'exécution des activités.

NIVEAU D'EXECUTION FINANCIERE DU PNASAR

L'analyse sur le niveau d'exécution financière des activités du PNASAR est fait à deux niveaux :

- analyse par sous-programme
- analyse selon les 04 piliers de la sécurité alimentaire

.

Analyse par sous-programme

Le PNASAR dans sa conception est régi par 05 sous-programmes. Le budget prévu par l'ensemble des sous programmes est estimé à 226 927 956 613 FCFA dont 149 542 911 143 FCFA soit un taux de décaissement de 66%.

Les taux de réalisation par sous programmes sont calculés par ligne c'est-à-dire (budget dépensé /budget prévu) et non (budget réalisé par sous-programme sur budget total dépensé de l'ensemble des sous-programme)

Sous-programmes	Budget Prévu	Budget dépensé	Ecart/Gap	Taux de réalisation
Sous-programme A	87 860 518 720	66 195 517 708	-21 665 001 012	75%
Sous-programme B	14 869 348 223	8 044 291 892	-6 825 056 331	54%
Sous-programme C	337 549 250	1 628 750	-335 920 500	0,48%
Sous-programme D	123 695 345 420	75 233 975 293	-48 461 370 127	61%
Sous-programme E	165 195 000	67 497 500	-97 697 500	41%
TOTAL	**226 927 956 613**	**149 542 911 143**	**-77 385 045 470**	**66%**

Le détail des dépenses des dépenses par sous-programme et par secteur sont commentés dans les paragraphes qui suivent

Le sous-programme A : Amélioration durable de la disponibilité d'aliments diversifiés sains et nutritifs

Ce sous-programme vise à améliorer de façon durable la disponibilité alimentaire des aliments. En 2020, un budget de 87 860 518 720 FCFA dont 66 195 517 708 FCFA dépensé soit un gap de -21 665 001 012 FCFA. Le taux de réalisation est estimé à 75%.

La mise en œuvre de ce sous-programme a nécessité la contribution des sous-secteurs que sont le MEPA, le MAER, la MFFGPE, le MEA, le MPEM, MJ

	Budget			
Ministères/ Structures	**Prévu**	**Dépensé**	**Ecart/GAP**	**Taux de réalisation**
MAER	56 830 651 215	43 341 113 952	- 13 489 537 263	65%
MEPA	8 938 186 299	4 393 015 225	- 4 545 171 074	7%
MEA	691 533 800	691 533 800	-	1%
MJ	13 421 754 349	12421754349	- 1 000 000 000	19%
MFFGE	6 362 840 261	4 475 804 111	- 1 887 036 150	7%
MPEM	1 615 552 796	872 296 271	- 743 256 525	1%
Total	**87 860 518 720**	**66 195 517 708**	**- 21 665 001 012**	**100%**

➔ **Les dépenses réalisées par le MEPA**

En 2020, les dépenses du MEPA ont globalement tournée autour de 4 393 015 225 FCFA sur une prévision annuelle de 8 938 186 299 FCFA soit un gap de 4 545 171 074 FCFA. Le détail des dépenses spécifiques est développé dans les paragraphes qui suivent.

- Globalement, l'indicateur « 4000 animaux acquis d'ici à 2022 » est mis en œuvre à travers le Projet de Modernisation des Filières Animales (PROMOFA), le Programme National d'autosuffisance en Mouton (PRONAM), le Projet de Développement de l'Elevage en Casamance (PRODELEC) et le Projet de Développement de l'Aviculture Familiale (PRODAF), pour un budget de 174 920 000 FCFA. Ces projets avaient pour objectif en 2020 d'acheter et de distribuer 6223 animaux.

- En ce qui concerne l'indicateur « 100 bâtiments à usage technique construits d'ici à 2022 », il est mis en œuvre à travers le Projet de Développement de l'Elevage en Casamance (PRODELEC), pour budget de 54 000 000 FCFA. Cette faible performance est liée à la pandémie de la COVID-19 par des ponctions budgétaires à hauteur de 50% et les mesures barrières prises empêchant ainsi les travaux de construction.

- L'indicateur « 100 agents des SRELPA formés sur les bonnes pratiques d'élevage d'ici à 2022 » est mis en œuvre à travers le PROMOFA, le PRONAM et le PRODELEC, pour un budget prévu 26 000 000 FCFA. Ce montant décaissé a servi en 2020, à la formation de 27 agents ont pu être formés.

- Dans le cadre de la valorisation des produits laitiers, l'indicateur « 9 lots de matériels et d'équipements

- de collectes, de transformation et de mise en marché du lait acquis d'ici à 2022 » est mis en œuvre à travers le PRADELAIT pour budget de 272 485 144 FCFA. En 2020, 3 lots de matériels ont été distribués soit un taux de réalisation physique de 67% et financière de 63%. Cette situation qui assez performant est liée à l'importance que le Chef de l'Etat porte à la filière laitière. C'est d'ailleurs pour cette raison que le PRADELAIT est en cours d'actualisation pour être revue à la hausse.
- En fin pour la vaccination des bovins contre la DNCB, des Petits ruminants contre la PPR et des Equidés contre la Peste équine est assez performant allant de 54% à 60%. Ceci est imputable à la maitrise que la Direction des Services Vétérinaires a contre ces maladies. Concernant la vaccination des Bovins contre la PPCB et des volailles contre la maladie de New Castle, elles ont une faible performance liée aux déficits de vaccins et produits vétérinaires.

➔ Les dépenses réalisées par le MFFGPE,

Le MFFGPE dans sa planification de 2020, avait prévu un budget de 6 362 840 261 FCFA. Au terme de l'année 2020, un montant de 4 475 804 111 FCFA a été dépensé. Le gap d'argent non dépensé est estimé à 1 887 036 150 FCFA.

En effet, avec les mesures restrictives sur les déplacements de personnes et les mesures barrières, l'exécution de certaines activités sur le terrain a été considérablement ralentie surtout durant le troisième trimestre.

Le taux d'exécution financière est due d'autre part, au gel de certaines lignes de crédits par le Ministère des Finances et du Budget (MFB) à l'arrivée de la pandémie de la COVID19 occasionnant la révision du budget dans le cadre de la loi de finances rectificative (LFR).

➔ Les dépenses réalisées par le MPEM,

Pour l'exercice de 2020, le budget dégagé était de 1 607 552 796 FCFA. Le taux de réalisation est de 54% soit un montant de 864 296 271 FCFA dépensé. Ce faible taux de consommation s'explique par l'insuffisance des ressources budgétaires et les ponctions répétitives opérées sur le BCI.

Sous-programme B : Renforcement de l'accessibilité physique et économique des populations vulnérables à une alimentation diversifiée saine et nutritive

Ce sous-programme vise à améliorer l'accessibilité des aliments aux populations à travers la mise en place d'infrastructures de stockage, de conservation et de transformation, permettant ainsi une réduction des pertes, instaurer des systèmes de financement permettant d'améliorer la capacité financière des populations mais également renforcer les pistes de production pour faciliter l'acheminement des produits. L'utilisation des aliments de qualité répondants aux normes sanitaires constitue également un élément fondamental de la Sécurité Alimentaire.

En 2020, le montant dépensé pour ce sous-programme est estimé à 8 044 291 218 FCFA sur une prévision de 14 869 348 223 FCFA. Le ministère du pétrole et des énergies renouvelables pour l'installation de bio digesteurs a mobilisé un budget de 640 000 000 FCFA. Concernant la diffusion de foyers améliorés, le MPE a mobilisé un montant de 4 500 000 000 FCFA.

Ministères/ Structures	Prévu	Dépensé	Ecart/GAP	Taux de réalisation
MPEM	3 422 971 866	516 325 271	- 2 906 646 595	6%
MEDD	1 379 841 004	1 421 430 594	41 589 590	18%
MCPCME	966 535 353	966 535 353	0	12%
MPE	9 100 000 000	5 140 000 000	0	64%
Total	**14 869 348 223**	**8 044 291 218**	- 6 825 057 005	**100%**

Pour le MEDD, la dépense effectuée en 2020 pour ce sous-programme est estimée à 1 421 430 594 FCFA. Ces dépenses ont concerné essentiellement sur l'entretien des linéaires de pares feux entretenus et réalisés, le reboisement et la gestion durable terres forestières

Le sous-programme C : Les Nouveaux Terroirs Résilients, remparts contre l'insécurité alimentaire

Les Nouveaux Terroirs Résilients (NTR), constituent une des composantes majeures du PNASAR dont l'ambition est d'apporter une innovation dans l'approche de la lutte contre l'insécurité alimentaire au Sénégal. Il s'agit d'apporter une réponse économique durable à une problématique humanitaire et sociale.

En 2020, il est prévu de démarrer la phase pilote du projet des NTR dans les régions de Matam et Saint Louis (Podor). Cette pilote a nécessité des activités de terrain comme

l'organisation de 03 CDSA de partage des outils de sélection des EFR et UMSA dans les départements de Ranérou; Podor et Matam. Il s'en ait suivi une collecte de des données pour la sélection des EFR et UMSA, la tenue de 03 CDSA de dépouillement et de pré-sélection des ménages EFR et de des UMSA. Le montant mobilisé pour la réalisation des activités est estimé à 1 628 750 FCFA.

Ministères/ Structures	Prévu	Dépensé	Ecart/GAP	Taux de réalisation
SECNSA	337 549 250	1 628 750	-335 920 500	0,48%

Le sous-programme D : Renforcement institutionnel et Gouvernance de la sécurité alimentaire et la résilience

Ce sous-programme vise à améliorer et renforcer l'architecture de la gouvernance et de la coordination du PNASAR. Le montant prévu 2020 pour ce sous-programme est estimé à 123 695 345 420 FCFA. Il faut préciser que ce montant n'est pas exécuté par le SECNSA. Le montant effectivement dépensé par le SECNSA est de 3 millions et concernent des activités liées à la coordination du comité technique national de suivi évaluation du PNASAR. En ce qui concerne les 75 230 975 293 FCFA, il est comptabilisé dans les dépenses exécutées par les partenaires lors de la mise en œuvre du plan national de riposte de 2020.

Ministères/ Structures	Prévu	Dépensé	Ecart/GAP	Taux de réalisation
SECNSA	123 695 345 420	75 233 975 293	-48 461 370 127	

Le sous-programme E : l'amélioration de la protection sociale des ménages et des dispositifs de gestion de l'information sur la sécurité alimentaire

Ce sous-programme est entièrement mis en œuvre par le SECNSA travers des activités de de Communication et Relation Publique, d'animation du Système d'Alerte Précoce et de coordination et concertation sur la gestion des Crises Alimentaires.

Le montant dépensé en 2020 par le SECNSA dans ce sous-programme est estimé à 67 497 500 FCFA. De façon spécifique, 27 600 000 FCFA ont été investi dans la collecte de données d'enquêtes au niveau des régions, 27 752 500 FCFA, investi dans l'organisation de sessions d'analyse du cadre harmonisé (au niveau local et national) et 12 145 000 FCFA mobilisé pour effectuer le suivi évaluation des projets inscrits au PNASAR.

Ministères/ Structures	Prévu	Dépensé	Ecart/GAP	Taux de réalisation
SECNSA	165 195 000	67 497 500	-97697500	41%

Analyse selon les 04 piliers de la sécurité alimentaire

Une analyse a été faite selon les 04 piliers de la sécurité alimentaire.

En 2020, un budget de 226 927 956 613 FCFA a été prévue pour être dépensé. Seulement 149 542 911 143 FCFA a été effectivement dépensé en fin 2020. Ces dépenses sont reparties par pilier de la sécurité alimentaire et les tendances sont illustrées dans le tableau ci-après.

	Prévu	Dépense	Ecart/Gap	Taux
Disponibilité	84 721 343 605	63 973 421 481	-20 747 922 124	43%
Accès	131 123 855 888	78 924 132 818	-52 199 723 070	53%
Stabilité	11 082 757 120	6 645 356 844	-4 437 400 276	4%
Utilisation	0	0	0	0
Total	226 927 956 613	149 542 911 143	-77 385 045 470	100%

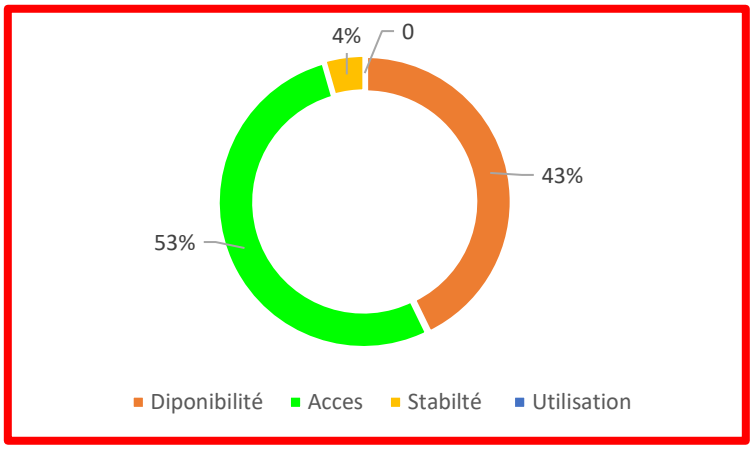

ANALYSE SUR LE PILIER DE LA DISPONIBILITE

Sur le 1er pilier qui concerne la disponibilité alimentaire, un montant de 63 973 421 481 FCFA a été dépensé en 2020. Les dépenses ont essentiellement réparti par des sous-secteurs clés.

- **Le sous-secteur de l'agriculture on peut citer :**

- le financement 5 400 000 000 FCFA pour la campagne agricole aux bénéficie des producteurs
- les dépenses d'un montant 243 884 000 FCFA consacré pour réaliser 1 519 784 tonnes de produits horticoles (pastèque mangue pomme de terre oignon etc….)
- un budget de 2 500 000 000 FCFA dépensé pour produire 3 174 633 de tonnes de produits industrielles (arachides riz tomate industrielle coton et sésame)
- un montant de 5 946 291 795 FCFA décaissé pour subventionner 67 250 tonnes d'engrais d''engrais destinés aux producteurs
- un budget de 17 070 765 200 FCFA dépensé pour l'acquisition de 58 399 tonnes de semences certifiées cédées aux producteurs (arachide, riz)
- un montant estimé à 2 000 000 000 FCFA destinée à la production de 2 371 953 de tonnes de cultures vivrières (mil, sorghos, mais, fonio et niébé)
- un montant de 3 469 320 000 FCFA destiné à l'augmentation du rendement à l'hectare des spéculations que le mil, le maïs, le riz et l'arachide 150 000 producteurs formés en techniques agricoles
- un montant de 1 495 154 000 FCFA dépensé pour acquérir 211 unités de matériels attelés favorisant l'augmentation de la production
- 1667 unités de matériels motorisés ont été acquis en 2020, pour un montant de 2 000 000 000 FCFA. Ceci aussi pour favoriser la production agricole

- 790 producteurs formés en techniques aquacole en 2020 pour un montant de 800 000 FCFA.

Le sous-secteur de l'élevage on peut citer :

- les dépenses estimées à 100 242 500 FCFA destinées à l'acquisition 6039 animaux de races améliorées pour booster la production animale
- Un montant de 22 750 000 FCFA mobilisé pour la construction de 11 bâtiments à usage technique pour accompagner la production animale

- Un montant de 7 994 264 100 FCFA mobilisé pour la formation de 27 agents du secteur sur les bonnes pratiques d'élevage.
- Un montant de 172 485 144 9 FCFA dépensé pour acquérir 3 lots de matériels et d'équipements de collectes, de transformation et de mise en marché du lait
- Un budget de 3 000 000 000 FCFA destiné au financement de 958 projets d'élevage financés
- Un budget de 6 499 924 FCFA destiné également à l'appui de 1000 ménages qui ont acquis des équipements avicoles
- Un montant de 1 072 249 093 FCFA destiné à la vaccination de 8 788 358 têtes d'animaux (bovins, ovins, équidés, caprins, volailles)

Le sous-secteur des pêches maritimes

- Un montant 8 000 000 FCFA pour former 700 producteurs formés en techniques aquacole afin de favoriser la production
- Un montant de 7 000 000 000 FCFA mobilisé en 2020 pour acquérir des moteurs de pirogues destiné à renforcer les possibilités des pêcheurs dans ce sous-secteur.

Le sous-secteur de femme, famille, Genre et petite enfance

- Un montant de 1 208 303 290 FCFA destiné aux financements des femmes de 6154 évoluant dans le secteur agricole
- Un budget de 273 510 204 FCFA dépensé pour former les femmes
- Un budget de 282 999 488 FCFA pour réaliser 07 unités de transformation des produits locaux
- Un montant de 213 893 349 FCFA mobilisé pour l'acquisition d'unités d'allègement distribué aux femmes

Le sous-secteur de la jeunesse

- Un budget de 10 882 674 349 FCFA dépensé pour la mise en place de 02 domaines agricoles communautaires aménagés et fonctionnels pouvant contribuer à améliorer la consommation alimentaire des ménages, la disponibilité des stocks ainsi que l'augmentation des revenus des ménages.
- Un montant de 1 539 080 000 FCFA dépensé pour renforcer les capacités de 2 228 jeunes bénéficiaires de projets de développement

Le sous-secteur du commerce :

- Un budget de 966 535 353 FCFA pour rendre disponible les produits locaux (oignons, pomme de terre, carotte) afin d'assurer la couverture nationale pendant la période de gel des importations

ANALYSE SUR LE PILIER DE L'ACCES

A l'instar du pilier de la disponibilité alimentaire, les dépenses sur le pilier de l'accès sont estimées en 2020 à un montant de 78 924 132 818 FCFA. Ces dépenses sont réparties par catégories et par secteur d'activités.

Le sous-secteur de l'eau et assainissement

En 2020, les dépenses sur la maitrise de l'eau a connu des dépenses importantes. Ces dépenses ont concerné entre autres :

- 30 000 000 FCFA dépensé pour réaliser 24 campagnes de suivi piézométrie
- 15 000 000 FCFA dépensé pour réaliser 07 campagnes de suivi hydrologique
- Un budget de 312 528 900 FCFA dépensé pour réaliser 02 ouvrages de retenus d'eau
- Un montant de 334 004 900 FCFA mobilisé pour la sécurisation 1.3 m3 d'eau.

Le sous-secteur des pêches maritimes

- Un montant de 54 525 945 FCFA a été dépensé pour la réalisation de 02 quais construits.
- Un budget de 450 000 0000 FCFA a été dépensé pour réaliser 02 marchés aux poissons

Le sous-secteur Protection sociale

- Nombre de ménages bénéficiaires de la BSF
- Pourcentage de ménages ayant reçu des transferts monétaires du PNBSF
- Un montant de 15 346 000 000 FCFA a été mobilisé au détriment des bénéficiaires (milliards FCFA)

Le sous-secteur de la jeunesse

- 200 000 jeunes ayant accès aux financements d'ici à 2022
- 4.000 projets de jeunes financés

Sur l'assurance agricole

- 12 824 producteurs utilisent l'information climatique pour leur prise de décision d'ici à 2022

- 46 873 exploitants agricoles ont souscrit à une assurance agricole chaque année d'ici à 2022

Dans le domaine de la sécurité alimentaire

- Nombre de ménages vulnérables assistés

ANALYSE SUR LE PILIER DE LA STABILITE

Dans le domaine de la sécurité alimentaire

- Un budget de 2 400 000 FCFA a été dépensé pour organiser des réunions du Comité Technique National de suivi évaluation. Ces réunions ont permis aux acteurs de ce comité de faire des partage d'informations sur le niveau d'avancement des activités du PNASAR.
-
- Un montant de 600 000 FCFA a été dépensé pour tenir 02 réunions du CRSA sur une prévision de 26 réunions en fin 2020. Ces rencontres permettent aux membres du CRSA de partager sur les résultats de la mise en œuvre du PNASAR au niveau de chaque région.
-
- Un budget de 20 000 000 FCFA a été dépensé en 2020 pour réaliser 02 enquêtes de suivi de la sécurité alimentaire au niveau des 42 départements du Sénégal. Ces enquêtes permettent d'avoir deux fois par année la situation du pays sur la sécurité alimentaire des manges
-
- Un montant de 7 600 000 FCFA pour réaliser 02 enquêtes de suivi des paramètres clés.
- Un montant de 17 652 500 FCFA a été dépensé pour réaliser 02 sessions du cadre harmonisé. Ces sessions du CH permettent de connaitre le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aigue deux fois par année.
-
- Un budget de 22 957 500 FCFA a été dépensé pour réaliser 02 sessions du cadre harmonisé décentralisées dans deux régions pilotes.
-
- La réalisation de 02 sessions de outcome analysis a nécessité la mobilisation d'un montant de 5 000 000 FCFA.

–

– La production et publication de 04 bulletins d'informations sur la SAR a nécessité la mobilisation de 5 100 000 FCFA

–

– Pour la réalisation de 02 missions conjointes de suivi des projets, un montant de 10 000 000 FCFA a été dépensé pour le suivi de 04 projets dans les régions de Matam et de Saint Louis.

Objectif spécifique	RECOMMANDATIONS FORTES
Objectif spécifique 1 : accroître durablement la production et la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique et les revenus des actifs ruraux	**Sous- secteur agriculture** ▪ Améliorer la base productive ▪ Renforcer les matériels et équipements agricoles (Groupes Motopompes, tracteurs, motoculteurs, moissonneuses batteuses, autres matériels de culture attelée etc.) ▪ Investir davantage dans la recherche agricole orientée vers l'adaptation aux changements climatiques ▪ Faciliter davantage l'accès aux intrants agricoles (semences certifiées, engrais, ….etc.) ▪ Augmenter considérablement les aménagements hydroagricoles et les mécanismes de maitrise d'eau ▪ Promouvoir l'agroécologie et pour instaurer une agriculture durable et plus efficiente ▪ Renforcer les formations des producteurs sur les itinéraires techniques et des nouvelles technologies **Sous- secteur élevage** ▪ Promouvoir l'élevage de races améliorées pour une augmentation de la production laitière et de la viande ▪ Renforcer l'élevage des petits ruminants ▪ Promouvoir les cultures fourragères pour pouvoir instaurer un élevage intensif ▪ Faciliter aux éleveurs l'accès aux intrants (aliments de bétail, forage pastoraux, vaccination) ▪ Améliorer la santé animale **Sous-secteur de la pêche** ▪ La mise en œuvre du plan de relance afin de soutenir les acteurs de la pêche et de ▪ La mise en œuvre du plan stratégique de la pêche continentale afin de redynamiser ▪ Le repeuplement des plans d'eau intérieurs afin de booster la production de la pêche Continentale ; ▪ La mise en place des stations et des écloseries de production d'alevins ; ▪ L'installation des unités de production d'aliment de poisson ; ▪ L'amélioration des chaines de valeur par la mise en œuvre du programme de pôles Industriels intégrés.
Objectif spécifique 2 : développer des modes de gestion et d'utilisation durables des	▪ Investir davantage dans la gestion durable des terres ▪ Promouvoir les techniques d'adaptation au changement climatique

ressources naturelles (terres, forêts, ressources halieutiques etc.)	
Objectif spécifique 3 : investir davantage dans la collecte, le stockage, le transport, la transformation, la conservation et la commercialisation des productions agrosylvopastorales et halieutiques	▪ Renforcer conséquemment les infrastructures de stockage et de conservation ▪ Augmenter les capacités de stockages ▪ Trouver un fonds de commercialisation ▪ Créer des Sociétés coopératives dans toutes les plateformes de commercialisation ▪ Planifier la production et de la commercialisation dans la zone des Niayes ▪ Installer des unités de tri et conditionnement ; ▪ • Renforcement des relations commerciales entre producteurs et importateurs de carotte
Objectif spécifique 4: Renforcer les mécanismes de protection sociale des ménages vulnérables	▪ Renforcer davantage les filets sociaux ▪ Augmenter les ressources allouées au programme de lutte contre la pauvreté et les équités sociales
Objectif spécifique 5 : assurer une gouvernance harmonieuse de la sécurité alimentaire et de la résilience	▪ Mettre en place le Comité technique du conseil national de sécurité alimentaire (CT CNSA) ▪ Redynamiser les cadres de concertation au niveau national et déconcentré (CNSA/ CT CNSA/CRSA/CDSA) ▪ Allouer des ressources financières suffisantes aux différents cadres de concertation et structures de gestion de la SA
Objectif spécifique 6 : Renforcer les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la résilience	▪ Allouer au SECNSA un budget suffisant pour un fonctionnement efficace du système d'alerte précoce ▪ Investir davantage dans la collecte des données ▪ Redynamiser le fonctionnement des systèmes d'informations des sectoriels